

# Relevé des AVIS

Séance plénière du **12/12/2023**



# sommaire

Discours de fin de mandat du Président	3
Déclaration préalable	5
Avis et déclarations sur les rapports de l'Exécutif régional	
Orientations budgétaires pour 2024	8
Présentation du Plan pluriannuel d'investissements (PPI)	16
Présentation du rapport de développement durable 2022-2023	22
Arrêt de la procédure de la modification n° 2 du SRADDET relative aux continuités écologiques (refonte des annexes 5 et 6 du SRADDET)	25
Rapport égalité Femmes/Hommes 2023	26
Bilan SRDEII 2022	28
Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)	30
Protocole d'accord sur le volet mobilités 2023-2027 à intégrer par avenant au Contrat de Plan Inter-régional (CPIER) Rhône Saône	38
Note de suivi de l'autosaisine "Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective. Fédérer pour réussir en Bourgogne-Franche-Comté"	41



# discours de fin de mandat **du président**

**M**adame la Présidente,  
Mes Très Chers Collègues,  
Permettez-moi tout d'abord, pour cette dernière prise de parole, de faire une sorte de florilège à la Prévert des mots que j'employais il y a 6 ans, dans ce qui furent mes motivations de candidat à la Présidence de notre CESER.

Je les cite :

- Défiance d'un grand nombre de nos concitoyens
- Faire preuve de notre utilité
- Dialogue ouvert
- Redonner du sens à notre mission
- Convictions et valeurs
- Méthode
- Propositions à forte valeur ajoutée
- Professionnalisation du CESER
- Partage d'une vision commune
- Projet pour notre CESER
- Richesse des points de vue
- Anticipation
- Approche prospective
- Un CESER "hors les murs"...

**Ce CESER "hors les murs", est le véritable marqueur de notre mandat. J'en rappelle ici les motivations :**

"Dans une régionalisation mise en œuvre sous le sceau de la métropolisation, la fracturation territoriale nous oblige à porter notre attention sur la diversité des territoires, leurs problématiques propres, mais également sur les interconnexions nécessaires afin qu'aucun ne soit oublié. Ainsi, notre CESER doit s'investir dans une sorte de CESER "hors les murs", à même d'identifier des problématiques territoriales, de les travailler localement, d'en détecter les pépites, les signaux faibles et de les porter à connaissance de la collectivité régionale notamment".

J'ai souhaité, pour ce mandat, que notre CESER se déplace régulièrement dans les territoires de la grande région fusionnée et je ne vous cache pas la grande satisfaction que me donne la carte de nos déplacements dans toute la Bourgogne-Franche-Comté. Elle témoigne de notre écoute des réalités vécues par nos concitoyens, de la volonté de porter la parole du CESER partout dans la région, et ceci malgré l'interruption liée à la période de crise sanitaire. Les commissions, le Bureau, vous toutes et vous tous, êtes les acteurs de cette démarche "Hors les murs" appelée de mes vœux, devenue aujourd'hui une réalité incontournable. Ces déplacements ont pu également contribuer à ce que notre CESER soit mieux connu, mieux reconnu dans les territoires.

J'entendais également début 2018, que notre CESER soit attentif aux régions qui nous entourent ; à la Suisse, cela va de soi, ou cela devrait aller de soi pour la grande Région... mais aussi à nos régions limitrophes, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est. Les interactions ont été nombreuses et fécondes, pour ces dernières. Elles devront s'inscrire sur la durée, tant la connaissance de ce qui se passe dans ces territoires de "lisière", comme j'aime à les désigner, peut être utile à nos travaux ; ces régions en lisière dont les problématiques ne sont pas circonscrites à un périmètre administratif. Quant à la Suisse, cette véritable singularité de bénéficier d'une frontière avec ce pays, non membre de l'Union européenne, cela doit constituer plus encore aujourd'hui un atout pour notre région...

En 2018, le mandat qui s'ouvrait était le 1<sup>er</sup> mandat d'un CESER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ désigné dans ce nouveau périmètre et non par addition des 2 CESER précédant la fusion.

C'était l'occasion unique d'évacuer les dernières scories héritées d'un passé balbutiant sur nos différences de travail. Nous avons trouvé ensemble un accord sur un projet, reposant sur des convictions qui le fondent et des méthodes qui l'animent. Je crois pouvoir dire aujourd'hui que les sempiternelles rengaines du "c'était mieux avant" ont quasiment disparues.

C'était l'occasion aussi, par nos déplacements sur les territoires, de prendre conscience individuellement et collectivement des distances à parcourir et ainsi des problématiques de temps de déplacement, de fatigue, donc de disponibilité, de ce qui aussi, pouvait être ressenti à juste titre ou non, comme un éloignement physique et intellectuel, du centre de décision régional.

Une conséquence que je n'avais pas imaginée à l'époque, relevait de la fondation d'une cohésion régionale. J'évoquais alors "un formidable challenge à relever tous ensemble" et je me proposais de le conduire avec vous toutes et avec vous tous. Force est de constater que la réalité a été bien au-delà de ce que l'on pouvait alors imaginer avec des crises successives.

Le mouvement des Gilets jaunes, qui a démarré en octobre 2018, a constitué un marqueur de la défiance des citoyens vis-à-vis des institutions de toutes natures.

L'émergence de ce mouvement jette alors une lumière crue sur la pertinence de certains de nos travaux, engagés depuis quelques années déjà. Je pense particulièrement au courrier de saisine de M<sup>me</sup> la Présidente du Conseil régional en date du 26 janvier 2016, qui aboutit à notre Rapport "L'innovation démocratique en Bourgogne-Franche-Comté".

Notre CESER a aussi contribué au document de CESER de France "Les Grands Débats Régionaux - Pour faire Nation, agir avec les territoires", présenté en mars 2019 au CESE en présence du Premier Ministre.

Puis la crise sanitaire due à la COVID intervient au printemps 2020 et provoque une véritable sidération à l'échelle de la planète.

La vie économique, les transports, les déplacements... tout s'est brutalement arrêté et l'attention s'est concentrée sur l'essentiel : le soin aux autres, les services de base, la solidarité... La biodiversité a fait un retour dans nos lieux d'habitation, l'air est redevenu plus respirable, la pollution sonore s'est atténuée... et le monde d'après ne devait pas être comme le monde d'avant. Dans ce contexte, notre CESER a conduit des réflexions en s'inspirant notamment des travaux de Bruno Latour et de ses questionnements. Passée la torpeur de l'instant, nous avons été nombreux à penser qu'un nouveau monde possible s'offrait à nous. Ce moment a sans doute permis une plus large prise de conscience de l'impérieuse nécessité de revisiter notre vision du monde.

Hélas, il faut parfois que beaucoup de choses changent pour que rien ne change !

Notre CESER a également tenu le défi de poursuivre ses travaux en adaptant rapidement ses méthodes de travail. Un CESER Agile ! Et ce, afin de continuer à remplir ses missions auprès du Conseil régional, dans un contexte de travail dégradé, peu propice aux débats et donc à la construction d'une parole collective.

En février 2022, la guerre cette fois éclate en Ukraine ; retour brutal vers un passé que l'on croyait révolu des guerres conventionnelles en Europe. Ses effets économiques, sociaux et environnementaux sont dévastateurs : inflation, hausse des taux d'intérêts, montée de la précarité et abandon ou report d'engagements environnementaux. Actuellement les conflits et menaces dans le monde se multiplient. Nous ne pouvons pas non plus ignorer les dangers que font courir à notre communauté nationale, le conflit au Proche-Orient, ni la montée des extrêmes et des populismes.

Autant d'effets à prendre en compte dans notre appréciation des politiques à mettre en œuvre sur nos territoires. La réalité du changement climatique et de ses conséquences, de l'érosion de la biodiversité, de la nécessité immédiate de conduire les transitions de toute nature, énergétique, écologique, numérique.

Ici aussi j'ose espérer que notre CESER a pu, et pourra davantage encore, à la place qui est la sienne et certes modestement, continuer à apporter des contributions utiles.

J'évoquais en janvier 2018 la professionnalisation de nos rapports à l'institution, en mettant en avant le lien fort que nous devons entretenir avec les organisations que nous représentons en tant que conseillères et conseillers. Notre séminaire de fin de mandat, en juin dernier à Nuits-Saint-Georges, a confirmé tout l'intérêt du dialogue avec eux et la pertinence de l'installer sur la durée.

Nos relations avec le Conseil régional se sont consolidées grâce aux diverses modalités déployées tout au long de ce mandat.

Nos avis sur rapports, élaborés dans un temps court, nous ont permis d'apporter régulièrement notre regard sur les politiques régionales. Aussi, avons-nous testé, avec un certain succès, les possibilités d'anticiper notre réflexion, ceci en exerçant une veille permanente et en étant associés en amont à la préparation des politiques ou en produisant des contributions.

Je ne reviendrai pas en détail sur nos travaux inscrits dans un temps long, avec nos saisines ou autosaisines. Je tiens à souligner ici simplement la pertinence des sujets travaillés. La passion, aussi, la passion avec laquelle vous vous êtes investis dans vos travaux, la richesse de vos rencontres et de vos débats.

Il en résulte des préconisations, parfois un peu nombreuses, certes, mais qui ont pu éclairer les décideurs régionaux dans la mise en place ou l'évolution des politiques régionales.

Il s'agit du sens même de nos missions, se traduisant par l'expression de nos consensus, mais également de nos dissensus, une expression particulièrement utile.

La démarche de suivi des préconisations installée avec le Conseil régional constitue un apport précieux à nos travaux. Elle a permis d'objectiver la part importante de nos préconisations qui sont suivies. Le retour du Conseil régional nous a également conduit utilement à adapter nos méthodes de travail. Cette démarche de suivi, inédite, a vocation à s'installer sur la durée.

Ce mandat a également contribué au renforcement de la démarche de valorisation de nos travaux, ce que je qualifie très souvent de notre "service après-vente". Il s'agit ici d'un porter à connaissance de nos travaux, une fois adoptés en séance plénière, auprès des acteurs et décideurs régionaux. Il permet de confronter nos préconisations, sur la durée, aux réalités du terrain, de suivre également leur mise en œuvre, ou pas, de poursuivre les débats.

Je n'aurai pas l'outrecuidance de penser et de dire, que tout a été accompli... Je dirai simplement que sur ces bases, le contrat que nous avons passé ensemble a plutôt été bien rempli. Beaucoup de choses ont été faites, et pour le moins les fondements ont été posés pour beaucoup d'autres qui restent à faire.

À l'issue de ces constats, de ce temps de bilan du mandat 2018-2023, je souhaite réaffirmer avec force la place du Conseil économique, social et environnemental, qu'il soit du niveau régional ou national, dans le processus démocratique de notre pays. Ces instances réunissent, selon un équilibre prévu par les textes, des acteurs aux intérêts et convictions parfois éloignés. Elles permettent des rencontres et des échanges dans un contexte parfois passionné mais toujours respectueux : une richesse à conserver !

Permettez-moi maintenant, mes chers collègues, de prendre un instant pour évoquer quelques messages, les messages de notre CESER, à la prochaine assemblée.

La présentation et mes propos sur le bilan de ce mandat le démontrent, notre CESER n'est plus exactement le même que celui de début 2018. Le regard sur ce chemin parcouru tous ensemble est riche en évolutions et même en innovations.

C'est ce CESER que nous avons souhaité proposer à la nouvelle assemblée qui sera installée en janvier prochain. Cette assemblée reste pleinement souveraine dans son organisation et ses décisions à venir. Il nous est apparu cependant important de capitaliser sur notre expérience acquise durant ce mandat et d'en laisser des traces.

Ces traces nous les avons finalement baptisées du terme de "Repères", terme qui nous a semblé le mieux adapté.

Une évolution majeure a été la mise en place du dispositif de saisine par pétition citoyenne, votée par notre assemblée en décembre 2022.

Cette nouvelle modalité, qui s'ajoute à la saisine et à l'autosaisine, permet à notre assemblée d'enrichir les possibilités pour définir des sujets à traiter tout en étant plus à l'écoute des habitants de notre région. Elle n'a pas trouvé à se concrétiser en cette fin de mandat, mais je ne doute pas que des opportunités se présenteront pour la prochaine assemblée.

Je l'ai déjà évoqué, notre travail sur les préconisations, avec en particulier les nécessaires priorisations, support d'un dialogue avec le Conseil régional qui a vocation à s'inscrire dans la durée.

Ce travail constitue également un formidable outil de capitalisation de notre fond de pensée, indispensable pour que vous puissiez, chacune et chacun d'entre vous, mais aussi vos successeurs, porter la parole du CESER, jouer pleinement votre mission d'ambassadrices et d'ambassadeurs. Une autre évolution de nos méthodes de travail que je tiens à souligner, c'est celle de travailler à plusieurs CESER, sur une thématique commune à nos régions. Le travail conduit avec les CESER AURA et Région Sud sur le fret fluvial, en constitue une belle illustration concrète.

Nos Repères sont également riches de plusieurs recommandations visant à renforcer la dimension collective du travail, à mieux informer les conseillères et conseillers sur les réalités régionales, à intensifier les relations entre le CESER et les organismes représentés et renforcer la connaissance et la maîtrise du fond de pensée.

Mes chers Collègues, c'est avec une grande émotion que je vous tiens ces propos, au moment où va prendre fin notre dernière assemblée plénière.

J'ai souhaité qu'une trace de ce vécu commun, si riche mais aussi si singulier, vous soit donnée. Vous trouverez dans le document remis cet après-midi sur table, tout simplement intitulé "CESER Bourgogne-Franche-Comté 2018-2023", cette trace qui rappelle au travers des photos l'illustrant, que vous êtes, mes chers collègues, le cœur de l'institution. Il s'agit d'un document "Mémoire" qui vise à transmettre les émotions vécues ensemble.

Après 23 années passées au CESER de FRANCHE-COMTÉ puis de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, l'heure est venue de me retirer.

J'ai souvent eu l'occasion de le dire : "On ne sort pas de cette expérience de vie comme l'on y est entré".

Être au CESER est une chance qu'il ne faut pas gâcher. Rares sont les lieux qui peuvent revendiquer d'être des lieux de démocratie apaisée. Sur cette base, je fonde beaucoup d'espoirs dans l'usage qui pourra être fait des possibilités offertes par notre Règlement Intérieur de nous saisir de pétitions citoyennes.

Être au CESER, c'est faire de la politique autrement, privilégier l'exigence du fond aux postures beaucoup trop en cours hélas, dans la vie politique. C'est, ne pas céder à la facilité des outrances et entretenir des guerres picrocholines.

Être au CESER, c'est entrer dans une formidable École de la vie, pouvoir d'un seul coup d'œil embrasser tous les points de vue et en faire son miel.

Je suis arrivé au CESER avec beaucoup de certitudes. J'en repars avec beaucoup moins, mais avec de fortes convictions.

Conviction que l'Écoute doit être la pierre angulaire de nos rapports humains,

Conviction que seul le Dialogue qui en résulte, nous permet de fonder une démocratie apaisée,

Conviction que c'est alors un Chemin de Vérité qui s'ouvre à nous, résultant de la confrontation de nos points de vue librement exprimés.

Être Président du CESER, ce fut pour moi assurer le rôle de chef d'orchestre.

Cette mission j'ai pu la mener grâce à vous toutes et à vous tous, grâce à votre confiance, grâce à votre engagement personnel et collectif, au Bureau, dans les Commissions, les Groupes de Travail, les instances dans lesquelles vous avez représenté le CESER.

Je veux remercier en premier lieu Madame la Présidente du Conseil régional qui a toujours manifesté la plus grande attention et le plus grand intérêt pour notre CESER. Nous avons pu, je crois pouvoir le dire, Madame la Présidente, entretenir des relations de confiance et d'amitiés.

Remercier Monsieur le Premier Vice-Président Michel Neugnot, pour son investissement à nos côtés, sa disponibilité, son parler vrai, mais aussi sa grande maîtrise des dossiers.

Merci également aux membres de l'exécutif qui ont répondu régulièrement aux demandes d'audition de nos commissions.

Un remerciement particulier à Monsieur le Directeur général des services, Gilles Da Costa, lui aussi pour sa disponibilité et son grand sens de la pédagogie dans les exercices réguliers auxquels il s'est prêté devant nous en commissions réunies. Son franc-parler a toujours été unanimement apprécié.

Remerciements également à l'ensemble des Services du Conseil régional, à ses agents, pour leur engagement au quotidien et pour les réponses qu'ils ont toujours su apporter à nos demandes. Un merci particulier à l'équipe des chauffeurs qui m'ont véhiculé toujours avec professionnalisme et courtoisie sur la région.

Et puis bien sûr, merci à toute l'équipe du secrétariat général, mémoire de notre institution, aide précieuse pour chacune et chacun d'entre nous, nous permettant d'accomplir au mieux notre mission, aide logistique, intellectuelle. Merci à la Direction du Secrétariat général, Brigitte Perreault en ce début de mandat, puis Dominique De Filippo et Jean-François Burnichon, liens indispensables entre l'assemblée et l'équipe, un travail d'équilibriste parfois, garants du bon fonctionnement de l'institution.

À vous toutes et à vous tous, à celles et ceux que je n'aurais pas mentionné et qu'ils m'en excusent par avance, je vous dis MERCI et AU REVOIR.

**Dominique ROY**

Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté



# Déclaration

## **Caroline Debouvry, au nom du collège 1**

Monsieur le Président,

Cher Dominique,

Comme il n'était pas question de parler après toi, nous t'avons effectivement demandé de chambouler quelque peu l'ordre du jour et de nous permettre de t'adresser quelques mots au terme de ce beau mandat.

Mais comment résumer ces 6 dernières années en quelques mots ?

Rappelle-toi, le 31 janvier 2018, installation de cette belle assemblée. Premières déclarations, premiers votes, premières émotions.

C'est la première mandature à 110 conseillers. Tout est à imaginer, à construire, mais bien évidemment, tu relèves le défi.

Il faut dans un premier temps imaginer un nouveau règlement intérieur, construire un projet, installer l'assemblée, le bureau, donner le rythme de ce que sera la mandature et tu y consacres beaucoup d'énergie.

Tu souhaites rénover, réformer, innover...

Nous allons donc vivre une mandature "hors les murs", nous allons travailler avec les autres CESER, mais nous allons également vivre un contexte sanitaire exceptionnel et le CESER devra s'adapter et apprendre à travailler autrement, avec agilité.

Nous travaillons pour répondre aux demandes du Conseil régional, mais également sur nos propres thématiques, toujours au service de notre territoire.

Tu nous as donné les chiffres tout à l'heure, mais le temps n'est pas aux calculs. Indiscutablement, tu peux être fier des travaux de notre assemblée, pas seulement en terme quantitatif, mais surtout en terme qualitatif.

Aujourd'hui, nous souhaitons te remercier pour ton engagement.

Engagement avec un E majuscule.

Engagement de chaque instant auprès des conseillers,

Engagement de tous les jours tant au service de notre assemblée qu'au sein de CESER de France.

Tout simplement, Engagement au service de ce territoire auquel tu es très attaché.

Un immense Merci pour ton écoute, pour ta disponibilité,

Un immense Merci pour la confiance que tu nous as accordée,

Un immense Merci d'avoir amené cette assemblée à maturité.

Et pour terminer sur une note d'humour ou peut-être de prospective, nous te donnons rendez-vous aux assises de l'alimentation.

## Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les orientations budgétaires 2024 visent la poursuite du plan de mandat 2021-2028 puisque la majorité des priorités ont été tenues en 2023. En effet, ces priorités se déclinaient en 125 actions dont 79 % sont considérées comme ayant un déroulé normal, 18 % sont à surveiller et 3 % ont été suspendues pour raison budgétaire. La Région entend également poursuivre sa dynamique en matière d'évaluation compte tenu des apports positifs aux politiques publiques régionales. La principale nouveauté des orientations budgétaires 2024 concerne la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement 2024-2030 qui fait l'objet d'un autre avis du CESER.

## Avis du CESER

### Des choix de gestion imposés par d'importantes contraintes financières

Les orientations budgétaires 2024 s'inscrivent dans un contexte marqué par d'importantes incertitudes économiques et financières en matière de croissance, d'inflation, de taux et de réduction des dépenses publiques.

Ces perspectives conduisent à réduire encore davantage les marges de manœuvre de la Région Bourgogne-Franche-Comté. En 2024, les contraintes budgétaires en recettes et en dépenses pourraient aboutir à une diminution du niveau d'épargne brute de l'ordre de 40 M€ en comparaison à l'exercice 2023. La Région prévoit en effet une baisse des recettes de fonctionnement liée à une moindre progression des recettes de TVA et à une baisse du produit de la TICPE et des dotations de l'État. L'effet de ciseaux se renforce.

Dans ce contexte incertain et contraint, la Région entend préserver ses faibles marges de manœuvre dans l'objectif de poursuivre sa stratégie d'investissement, selon une logique de soutenabilité budgétaire de ses politiques publiques. Pour ce faire, elle envisage de mobiliser deux nouveaux leviers (une hausse du tarif de la taxe régionale sur les cartes grises et une hausse des recettes en matière de mobilités). Cette recherche d'équilibre en recettes repose sur un étiaje budgétaire très mince, de l'ordre de 15 M€ sur un budget total d'environ 1 600 M€, comme cela est précisé par la prospective budgétaire réactualisée à l'occasion des orientations budgétaires.

De manière concomitante, la Région veut maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement à + 0,9 % vis-à-vis de 2023 afin de ne pas trop dégrader le niveau d'épargne brute. Elle indique à ce titre que *"La maîtrise des dépenses de fonctionnement est un exercice difficile en raison de l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, mais un enjeu essentiel pour préserver notre autofinancement et les capacités d'investissement. La préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans une logique de maîtrise globale des budgets, mais la conjoncture génère des augmentations de charges à prendre en compte : hausses des taux d'intérêt, coûts des assurances, impacts des dépenses énergétiques et de l'inflation, malgré leur ralentissement."*

Ces orientations budgétaires reposent sur des considérations de gestion lucides et pragmatiques. D'une part, elles doivent permettre la poursuite du plan de mandat 2021-2028. D'autre part, elles visent à maintenir un niveau suffisant d'autofinancement indispensable au bon déploiement de la stratégie d'investissement.

Ces orientations sont d'autant plus réalistes que les perspectives économiques et financières sont instables et qu'elles induisent plusieurs facteurs de risque pour la Région, tant en recettes qu'en dépenses. Dans ses avis, le CESER a régulièrement approuvé l'approche prudentielle et prévoyante de la Région et le renforcement de ses modalités de pilotage budgétaire et financier qui tendent à anticiper certains aléas.

Pour autant, les augmentations prévues sur les cartes grises et sur les billets TER et Mobigo ne manqueront pas de faire débat, notamment en ce qui concerne les implications pour le milieu rural. Pour la Région, l'enjeu sera de donner à voir la complexité de ce choix de gestion, en ayant une approche pédagogique permettant de prendre en compte les considérations suivantes selon une logique d'ensemble :

- Les besoins massifs en investissement impliquent de dégager suffisamment d'autofinancement, sans quoi la Région devra augmenter sa dette au risque de dépasser le plafond de capacité de désendettement de 9 années fixé par la loi.
- La Région dispose de faibles leviers en termes de recettes, les seules marges de manœuvre résidant dans les cartes grises et la tarification des services publics régionaux (transports, lycées).
- La Région dispose de faibles leviers permettant de réduire significativement ses dépenses de fonctionnement, puisqu'environ 90 % des dépenses sont dédiées à ses compétences (lycées, TER...) et aux projets locaux (collectivités, entreprises, associations...).
- La réalité des impacts financiers sur le budget des ménages, en ce qui concerne la hausse envisagée sur les cartes grises.
- Le coût des transports TER respectivement à la charge de la Région et des usagers des TER, et la réalité des dépenses nécessaires pour assurer une qualité de service.

Plus globalement, les orientations budgétaires 2024 confirment l'analyse du CESER exprimée dans son avis sur le compte administratif 2022 qui indiquait que *"La contraction croissante des marges de manœuvre et les besoins avérés en investissement vont impliquer, très rapidement, des arbitrages complexes, pour ne pas dire difficiles, mais néanmoins indispensables si la Région entend assurer la bonne mise en œuvre de ses compétences légales"*. Le CESER considérait qu'il importe de *"sortir collectivement d'une forme de déni afin de prendre la pleine mesure des contraintes budgétaires et financières qui pèsent sur le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté"*, la donne ayant *"radicalement changé"*.

À ce titre, le CESER note que l'exécutif régional prend des mesures afin d'apporter des réponses concrètes à un contexte budgétaire et financier toujours plus contraint.

### **Un modèle de financement des Régions "à bout de souffle" qui impose de rechercher de nouvelles ressources**

Ces dernières années, les Régions ont dû absorber plusieurs réformes ainsi que chocs externes ayant engendré des impacts majeurs sur leurs modes d'intervention et sur leurs modèles de financement.

Premièrement, de nouvelles compétences ont été attribuées aux Régions sans pour autant leur donner les moyens de les exercer pleinement. En outre, certains transferts de compétences ont généré des dépenses supplémentaires, à l'instar du transfert de gestion du FEADER et Natura 2000 qui a impliqué une hausse des cofinancements régionaux et un surcoût lié aux recrutements de personnel. Dans le même ordre d'idée, l'État s'est tourné vers les Régions pour leur demander d'accompagner des démarches nationales ayant généré d'importantes dépenses régionales (exemples : plan national d'investissement dans les compétences ; plan de relance lié à la pandémie de coronavirus).

Deuxièmement, le panier de ressources des Régions a été modifié en profondeur, au fil des années, sans pour autant renforcer le pouvoir budgétaire des exécutifs régionaux. Désormais, les ressources fiscales régionales sont constituées majoritairement d'impositions partagées avec l'État (recettes de la TVA, produits de la TICPE...), avec une forte dépendance à la conjoncture économique. Les Régions disposent d'un pouvoir de taux très limité qui est essentiellement porté par la taxe sur les cartes grises et par la fraction dite "TICPE Grenelle". Les recettes de la tarification des services publics sont elles aussi très restreintes puisqu'elles concernent essentiellement les lycées et les mobilités. Au final, les Régions disposent d'un faible degré d'autonomie fiscale, constat qui entrave le principe de libre administration.

Troisièmement, les Régions ont dû faire face à une hausse importante de leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement, du fait de la survenue d'événements externes. La pandémie de coronavirus a engendré une hausse de l'endettement liée aux plans de relance.

L'inflation a fortement augmenté les dépenses (lycées, transports, dette), compte tenu de l'importante sensibilité des politiques régionales au prix de l'énergie et à la hausse des taux. Toutes choses étant égales par ailleurs, les Régions constituent le niveau de collectivités locales ayant subi la hausse de dépenses la plus importante, sans compensation financière de l'État.

Ces évolutions structurelles et conjoncturelles ont fragilisé le triptyque "Compétences/Ressources/Moyens", avec quelques fois des déséquilibres très marqués entre les prérogatives et les capacités des Régions à les exercer effectivement. Cette situation paradoxale risque de s'aggraver à l'avenir compte tenu des besoins en investissement massifs auxquels les Régions devront faire face pour répondre aux transitions. Sans ressources nouvelles, les Régions ne pourront pas financer ces investissements.

Au niveau national, une réflexion urgente s'impose pour redonner aux Régions les moyens de leurs compétences et de leurs ambitions, sans quoi les attentes exprimées par les élus locaux et la société civile risquent de ne pas trouver de réponses satisfaisantes.

Pour ce faire, le CESER demande de poursuivre le dialogue avec l'État et Régions de France relatif aux modalités de péréquation entre les Régions, afin de corriger les écarts de ressources et davantage tenir compte des spécificités de la Bourgogne-Franche-Comté. En effet, en comparaison à d'autres territoires, les ressources financières de la Région Bourgogne-Franche-Comté ne sont pas à la hauteur des dépenses publiques à couvrir. Le domaine des transports ferroviaires est particulièrement illustratif à ce titre. La région dispose en effet d'un linéaire ferroviaire très important (2 500 km de voie ferrée dont 2000 km dédiés au trafic régional) afin de couvrir un territoire vaste (48 000 km<sup>2</sup>), peu dense (59 hab./km<sup>2</sup>) et à dominante rurale, ce qui génère des coûts d'entretien et d'exploitation très élevés, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Une clarification des compétences semble être néanmoins un préalable indispensable, d'autant plus que le paysage institutionnel s'est considérablement complexifié ces dernières années. La situation des Régions est particulièrement illustrative à ce titre puisque de nombreux acteurs publics et privés attendent tout, ou presque, en termes de rôle et de posture des exécutifs régionaux : *chef de file, planificateur, coordinateur, animateur, assembleur, initiateur, régulateur, financeur...* Autant de "fonctions" qui s'exercent de manière très disparate selon les politiques régionales et qui impliquent quelques fois de mobiliser de nouveaux moyens financiers et humains notamment en termes d'accompagnement et d'ingénierie.

Le CESER préconise à la Région Bourgogne-Franche-Comté de rechercher de nouvelles sources de financement et de continuer à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, ce dernier point étant prévu par les orientations budgétaires 2024. La recherche de nouvelles ressources doit constituer l'un des chantiers prioritaires pour la Région en 2024. Elle est nécessaire pour mener à bien le plan de mandat 2021-2028 qui est notamment axé sur l'accompagnement des transitions écologique, énergétique, numérique, et l'adaptation au changement climatique.

Le CESER renvoie ici à sa contribution du 21 novembre 2023 relative au PPI 2024-2030 et plus particulièrement à la préconisation f qui propose de rechercher de nouveaux financements et conforter l'autofinancement selon quatre modalités opérationnelles :

- Mobiliser l'épargne citoyenne pour soutenir les investissements.
- Rechercher des sources spécifiques de financement, plus particulièrement au niveau de l'Union européenne.
- Poursuivre le dialogue avec l'État et Régions de France relatif aux modalités de péréquation entre les Régions.
- Conforter l'autofinancement en poursuivant la maîtrise des dépenses de fonctionnement, en ouvrant ou en poursuivant trois chantiers (1/ Réexaminer l'ensemble des dépenses de fonctionnement. 2/ Poursuivre la réflexion sur les mobilités. 3/ Porter un point de vigilance quant aux perspectives de recrutement de personnel).

À moyen terme, sans l'obtention de moyens financiers supplémentaires, le risque pour la Région est de devoir se recentrer strictement sur ses compétences obligatoires, comme le CESER a pu le souligner dans son avis relatif au compte administratif 2022 : *"Les compétences obligatoires de la Région vont fortement conditionner les choix et les priorités politiques ainsi que les possibilités d'action. D'un point de vue financier, ces compétences dites de "gestion" (lycées, transports...) risquent d'emporter les autres politiques publiques régionales qui reposent davantage sur une logique de "développement" adaptée aux besoins des acteurs (développement économique, aménagement du territoire, culture...)."*

## Observations relatives aux politiques publiques régionales

### FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Les perspectives liées au futur PRIC restent très incertaines. Le conventionnement avec l'État est pour le moment évalué à 126 M€, soit moitié moins que le PRIC 2019-2022 doté de 251 M€.

Le CESER a bien noté que la Région était particulièrement mobilisée sur ce dossier, notamment à travers plusieurs démarches engagées auprès de l'État. En effet, cette baisse de crédits pourrait engendrer des difficultés pour le secteur de la formation des demandeurs d'emploi et une concurrence accrue entre les organismes de formation. Le CESER appelle la Région à revoir le recours systématique à des appels d'offre fléchés qui accentuent ce phénomène de concurrence. Il rappelle les préconisations de son rapport sur la formation tout au long de la vie : "Diversifier les modes de financement, en ne se limitant pas aux seuls appels à projet" et "Inclure des "appels à projet non fléchés", répondant à des initiatives locales, dans les marchés de formation régionaux en plus des axes d'interventions habituels décidés par la Région."<sup>1</sup>

### ÉDUCATION

En matière de dotations de fonctionnement des lycées, une actualisation de + 1,8 % est appliquée à compter de 2025 afin d'atténuer l'impact de l'inflation et des coûts de l'énergie.

Le CESER questionne l'efficacité de cette actualisation au vu de la situation financière alarmante de nombreux établissements. Pour prendre l'exemple d'un lycée situé à Dijon, les dépenses de gaz ont évolué de 40 000 à 60 000 euros en 2023 et celles d'électricité sont passées de 110 000 à 280 000 euros. Seul le coût du chauffage urbain de la ville est resté stable. L'établissement a pourtant mis en place des mesures d'économies, ayant par exemple permis d'atteindre 50% de baisse de consommation de gaz.

Dans ces conditions, le CESER :

- Invite la Région à envisager la négociation d'un bouclier tarifaire pour les 129 lycées de la Région, ou de porter ce sujet au niveau national avec Régions de France.
- Préconise d'initier une démarche d'achats groupés d'électricité et de gaz dans les lycées. Cette solution pourrait permettre de négocier les prix et de faire ainsi baisser la facture auprès des fournisseurs.

Par ailleurs, le CESER considère que la démarche visant à rationaliser/mutualiser les surfaces des lycées doit être précisée par la Région. Il renvoie à son avis du 12 décembre 2023 relatif au PPI qui préconise les éléments suivants :

- Donner de la visibilité aux enjeux de rationalisation/mutualisation des surfaces des lycées, sur le moyen et long terme. Les termes mêmes de "rationalisation" et "mutualisation" recouvrent des modalités opérationnelles distinctes restant à préciser. Le processus soulève de multiples problématiques qu'il conviendra d'affiner, d'anticiper et de considérer selon une logique d'ensemble, plus particulièrement en ce qui concerne les impacts sur les points suivants :
  - L'aménagement et l'attractivité des territoires.
  - Les conditions d'enseignement et de vie des lycéens.
  - Le personnel technique des lycées.
- Développer une approche centrée sur l'usage des locaux qui dépasse la seule logique technique visant à atteindre les obligations réglementaires.
- Mobiliser la communauté éducative, les acteurs locaux et la société civile, dont le CESER, afin d'engager une réflexion partagée sur les projets de rationalisation/mutualisation des surfaces des lycées de Bourgogne-Franche-Comté. Comme mentionné dans son avis relatif au BP 2023 de la Région, le CESER demande que son avis soit entendu pour toute réflexion sur la révision de la carte des lycées.

### ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE

Le CESER renouvelle sa remarque faite à l'occasion des orientations budgétaires 2023. Il appelle de ses vœux une structuration claire et solide des établissements d'enseignement supérieur et de recherche à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. Les incertitudes en

(1) La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs - 19 octobre 2021.

matière de gouvernance de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) demeurent. La Région le pointe d'ailleurs dans le bilan du plan de mandat, annexé au rapport sur les OB 2024 : "les actions sont donc "à surveiller" dans l'attente d'une stabilisation de la nouvelle structuration de l'ESRI régional". Le CESER recommande d'orienter la dépense publique régionale dans le strict respect des axes stratégiques du plan de mandat.

## **ÉNERGIE**

La politique énergétique de la Région est soumise aux évolutions et aux atermoiements de l'État liés à la loi Climat-Résilience. Cette dernière fait que la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), portée aujourd'hui par l'État, s'impose dans le SRADDET tout en étant soumise à un avis du Comité Régional de l'Énergie (CRE) récemment mis en place et co-présidé par le Préfet et la Présidente de Région. Une feuille de route Transition Énergétique 2022-2024 intègre des fiches-actions conduites en transversal dans 18 services de la Région.

Dans ce contexte très centralisé, l'adaptation des programmes régionaux est permanente.

La Région conserve cependant un objectif de planification "Scénario à Énergie positive" à l'horizon 2050.

Au regard des orientations budgétaires, il n'y a pas d'impact pour 2024 sur les dotations de fonctionnement. La section d'investissement est à budget constant, mis à part l'arrêt du programme Effilogis BBC et l'arrêt des rénovations énergétiques des particuliers, repris aujourd'hui dans le dispositif mis en place par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Le budget de rénovation énergétique dédié aux bâtiments des collectivités est maintenu. Il devra être ajusté en termes de montants attribués pour répondre à une demande amplifiée.

En moyenne annuelle, 2 000 logements gérés par des bailleurs sociaux bénéficient d'un soutien financier de la Région auquel s'ajoute une mobilisation du fonds européen de développement régional (FEDER).

L'intervention de la Région pour le développement des énergies renouvelables électriques devrait s'amplifier en soutien des SEM régionales et de JuraSCIC par la transformation en capital des Comptes Courants Associés (CCA) en 2024. Cette orientation répond à l'arrêt de la création d'un fonds d'investissement régional dédié aux EnR, fonds qui bénéficiait d'un faible intérêt pour les banques locales et qui n'était plus prioritaire pour la Banque des Territoires.

Dans le cadre de projets photovoltaïques sur le patrimoine bâti régional, sur les projets d'ombrières photovoltaïques sur les parkings de la Région et pour de l'agrivoltaïsme développé au sein des lycées agricoles, la Région s'autorise à solliciter l'intervention de tiers-investisseurs.

Pour la production photovoltaïque, la tendance amorcée depuis 2022 laisse entrevoir la possibilité d'atteindre les objectifs espérés à l'horizon 2030.

Le développement de l'éolien stagne avec une forte opposition et une trajectoire à l'horizon 2030 très fragile.

Une marge de progrès significative est réalisable pour le développement des réseaux de chaleur "biomasse".

Les moyens d'investissement pour le développement des énergies thermiques sont maintenus, le soutien aux projets de méthanisation se faisant au rythme de 4 à 5 projets par an à l'échelle régionale, il est significatif. La Région intègre une vigilance pour les projets utilisant plus de 15% de Culture intermédiaire à vocation énergétique (CIVE).

Au regard de l'ensemble de ces indicateurs, l'ambition d'être Région à Énergie POSitive (REPOS) à l'horizon 2050 reste fragile, nécessitant des évaluations et des adaptations régulières ou l'incidence de la rénovation énergétique performante et la sobriété vont devoir jouer des rôles structurants.

## **NUMÉRIQUE**

En lien avec l'éparpillement des responsabilités et le morcellement des politiques, le défi des infrastructures du numérique pour une région 100% connectée laisse quelques enclaves territoriales sans solution et en dehors de cette ambition. Il est donc souhaitable pour la Région d'initier, avec les autres interlocuteurs, la réalisation de nouvelles liaisons fibres sur les territoires non-couverts par le réseau actuel.

Pour tendre vers un service public numérique régional déployé sur l'ensemble du territoire, il est impératif que des dispositifs innovants (bus numériques) se rapprochent des usagers géographiquement éloignés voire isolés. Il s'agit d'un complément indispensable aux Pass Numériques et à la convention signée avec l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

La Région affirme une ambition de mise en place d'une stratégie régionale de la donnée produite par les collectivités avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour élaborer cette stratégie. Il pourrait être judicieux de s'inspirer de la gestion de "la Donnée Numérique en Santé" de l'Agence régionale de santé (ARS) BFC. Les données de santé de l'ensemble des citoyens de Bourgogne-Franche-Comté (Hébergeur de Données de Santé - Opérateur de Messagerie Sécurisée de Santé) sont ainsi stockées et organisées à Besançon. Ces dispositifs sont bienvenus afin de garantir la bonne préservation des données numériques des habitants de la région.

### **MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES**

Les dépenses de transport bénéficient d'une forte dimension annuelle en fonctionnement (impact de la nouvelle convention TER). En 2023, l'importante baisse de dépenses de fonctionnement sur les TER permet de conforter l'autofinancement de la collectivité. Dans les prochaines années, cette dynamique favorable se poursuivra puisque la nouvelle convention TER 2023-2032 prévoit notamment une diminution du forfait de charges de 30 M€, reproductible chaque année. Il s'agit du point majeur de la nouvelle convention TER.

L'affectation des dépenses d'investissement est sans surprise, avec pour ambition d'assurer l'entretien, la maintenance et la modernisation du matériel roulant.

En matière de transport scolaire, la Région souhaite poursuivre les travaux pour une application du nouveau règlement intégrant une différenciation, non par départements mais par caractéristiques de territoires d'une même nature. C'est une évolution majeure pour une prise en compte différenciée et équitable au regard de territoires particuliers, notamment ruraux.

Dans sa volonté d'augmenter la qualité de service en lien avec les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), il est nécessaire de compenser la disparition des ramassages de salariés (ex : salariés Stellantis axe Belfort-Montbéliard) au-delà de l'offre Mobijob qui semble saturée, problématique et très pénalisante pour les salariés, et notamment ceux des Entreprises de travail temporaire (ETT) et des Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), soumis aux variations de l'activité.

### **SANTÉ - CULTURE - SPORT - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE**

Les niveaux de financement prévus en 2024 au titre des compétences partagées restent significatifs et montrent l'engagement de la Région dans le cadre de son plan de mandat.

Le CESER note avec intérêt la réouverture des règlements d'intervention qui avaient été suspendus.

### **GOVERNANCE ET PARTICIPATION**

La notation extra-financière apporte des éclairages intéressants. Elle indique les éléments suivants : *"Les quatre principes d'évaluation (politique, déploiement, participation, amélioration) sont également tous en hausse et se consolident sur la période. En effet, la Région a œuvré au pilotage de nombreux documents structurants, et la visibilité sur les actions effectives déployées est encore plus forte. Nous relevons également un effort renouvelé et une qualité de la concertation et de la participation des acteurs à la co-construction des politiques régionales. Sur la période, la Région a également démontré qu'elle a renforcé et développé une culture de l'évaluation, en tant qu'outil de suivi de ses performances et de son efficacité."*

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention).

# Déclarations

## **Guy Zima**, au nom de la CGT

Comme le souligne le rapport et comme nous l'avons nous-même relevé en commissions réunies lors de la présentation de ces orientations par le DGS, la question des orientations budgétaires ne peut s'envisager qu'en regardant du côté des dépenses. La contrainte du niveau de recettes, dans sa composition, son évolution et le peu de leviers à disposition, se fait chaque année, plus ressentir.

Ce peu de latitude financière laissée aux Régions questionne quant aux objectifs visés par l'état, mais les contraint de plus en plus à se concentrer sur leurs compétences.

Cela amène naturellement à regarder comment, dans un contexte inflationniste, recouvrer des marges, lorsque la consommation et sa résultante TVA est atone, que la TICPE est en reflux, ce qui est une vertu écologiquement parlant mais impacte négativement les recettes de la Région. Les seuls leviers sont alors les moins populaires et les plus injustes à savoir faire payer les usagers les services assurés par la Région tels la restauration scolaire, les transports ferrés ou les cartes grises.

Cet étranglement financier pose la question de la libre administration des collectivités dans ce contexte contraint. Cela fait reposer les efforts budgétaires sur les plus fragiles pour lesquels ces services sont indispensables et cela doit collectivement nous interroger.

La perception par les usagers sera difficile, d'autant plus que la communication autour de la nouvelle convention TER insistait lourdement sur la baisse du coût de la facture de la SNCF en exploitation.

Sous la réserve de ces compléments la CGT votera l'avis.

## **Françoise Bévalot**, au nom de la COMUE BFC

J'interviendrai à double titre, et je tiens à ce que cela soit clairement précisé dans la présentation des avis, c'est-à-dire, d'une part, au titre de membre du Bureau délégué aux questions interrégionales et transfrontalières, et d'autre part, en tant que conseillère siégeant au titre d'UBFC. Mon intervention s'inscrit dans une approche transversale des rapports soumis ce jour.

1. Le CESER a produit deux autosaisines et une saisine qui constituent un tout dédié à aux questions interrégionales et transfrontalières, sur lequel j'appuie mon propos. La coopération interrégionale doit irriguer tous les domaines de développement à diverses échelles. Elle se joue aussi bien au niveau des bassins de vie, où elle entraîne des dynamiques locales, qu'au sein de réseaux d'acteurs dispersés sur l'ensemble des territoires.

Un constat :

Dans les rapports soumis, la coopération fait l'objet d'un axe stratégique qui va de soi, à sa place habituelle, en fin de texte, sans être explicite dans les domaines de développement, tels que :

- les mobilités, alors qu'elle est nécessaire pour assurer des mobilités quelle que soit l'échelle,
- les continuités écologiques,

et ceci, sans information sur la mobilisation des outils transversaux : CPIER, PNR, Pôle de compétitivité Véhicule du futur, sans bilan de mises en réseaux d'acteurs essentielles dans divers domaines.

Aujourd'hui, la coopération interrégionale relève plus d'une espérance que d'une approche volontariste et réelle.

Une question :

Le contexte de contrainte budgétaire est-il perçu comme un facteur aggravant la concurrence ou incitant à rechercher la coopération ?

Vous ne serez pas étonnés que je fasse un focus sur la prise en compte de la proximité de la Suisse, en rappelant que lors de la réunion de bureau à Pontarlier, le directeur de Pôle emploi a commencé son intervention en affirmant : "la proximité de la Suisse a un impact sur la BFC tout entière".

Un constat :

Un constat, là encore, "coopérer avec la Suisse, cela va de soi".

Le SRDEII est très volontaire, mais les actions rapportées dans son bilan ne permettront pas de mener à bien les engagements pris.

Les élus locaux et les élus suisses, lors du dernier comité de pilotage Interreg, ont exprimé leur vive inquiétude sur les répercussions des décisions prises dans le transport ferroviaire tant à l'échelle infrarégionale qu'à l'échelle interrégionale.

Le CPRDFOP y voit un atout pour l'emploi pour les départements limitrophes alors qu'elle devient un risque dans le volet, formation sanitaires et sociales.

Le rappel, ferme et clair du représentant de la Commission européenne, sur la finalité des crédits Interreg.

Une question :

Quelle feuille de route ? Quelle stratégie ?

2. Au titre de UBFC, il devient difficile d'identifier les filières stratégiques, prioritaires ? Quelles sont leur feuille de route ?

Filière Hydrogène : école de l'Hydrogène, quels engagements pour la Région, usages ou rupture technologique ? L'exemple de la Société Mahytec est utile pour mieux comprendre les questions qui demandent réponse.

Filière santé/Filière Biothérapies.

Devenir de la filière microtechniques..

Le mode d'intervention dans le champ de l'ESRI relève d'un marché fait : innovation ? Où est prise en compte la politique des établissements ? Le PUI ? Vie étudiante ? Numérique éducatif ?

PPI, OB, SRDEII et CPRDFOP.

Alors que le contexte budgétaire renforce la définition de priorités, sur quelle stratégie les actions impliquant l'ESRI ? Quel dialogue stratégique avec les Établissements ? Quel interlocuteur ?

Au moment où se prépare l'évolution de la Comue UBFC vers un Établissement Public Expérimental indissociable d'une politique intégrative à l'échelle de la BFC, la réponse ne peut plus être "on attend".

Les responsables de cinq établissements travaillent activement et courageusement à la réussite de ce chantier, les acteurs de terrain poursuivent leurs activités de partenariats.

La décision du CA de l'Université de Bourgogne a conduit à l'erreur qu'il ne fallait surtout pas commettre : des décisions sur le doctorat et les ED, décisions délétères ; que devient une maison si on lui retire fondations et murs porteurs ?

3. Je sortirai de mon obligation de réserve et m'exprimerai à titre personnel :

L'ESRI est un bien commun, personne ne peut en faire un atout à des fins personnelles. Il est inacceptable qu'aient lieu des interventions visant à l'éclatement de la politique de site à l'échelle de BFC en deux politiques de sites. J'y vois une attaque d'un service public, une faute grave, mortifère pour l'ESRI et, en corollaire, mortifère pour notre région.

Rapporteur : Vincent Delatte

## Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2030 de la Région Bourgogne-Franche-Comté constitue un outil de pilotage et de programmation des investissements. Il prévoit de financer 122 opérations d'investissement identifiées comme étant incontournables et prioritaires d'ici la fin du mandat 2021-2028. Le PPI représente un montant prévisionnel de 2,3 milliards d'euros de nouvelles autorisations de programme qui s'ajoutent à celles déjà votées à hauteur de 1,5 milliard d'euros. Le PPI est structuré autour des trois grands axes du plan de mandat 2021-2028, soit la répartition suivante :

- 1,3 milliard d'euros pour l'axe 1 consacré à l'économie, l'emploi et la formation.
- 800 millions d'euros pour l'axe 2 dédié à la transition écologique, énergétique, numérique, et à l'adaptation au changement climatique.
- 154 millions d'euros pour l'axe 3 relatif à la fraternité et au vivre ensemble.

Le PPI fera l'objet d'une actualisation annuelle lors du débat d'orientations budgétaires..

## Avis du CESER

Le 21 novembre 2023, le CESER a adopté une contribution relative au PPI 2024-2030 qui avait vocation à anticiper le présent avis relatif au rapport 1-2 soumis à la délibération du Conseil régional, les 14 et 15 décembre 2023.

Les éléments suivants précisent et actualisent cette contribution.

## Des enjeux clairement énoncés

Les enjeux énoncés par l'exécutif régional en matière d'investissement et de financement sont clairement posés. Ils rejoignent en tous points l'analyse du CESER formulée dans sa contribution du 21 novembre 2023.

Premièrement, la capacité de financement de la Région est très modérée. D'une part, le levier fiscal est quasiment inexistant. D'autre part, il n'y a presque aucune marge de manœuvre en matière d'autofinancement sauf à réduire drastiquement les dépenses de fonctionnement dédiées aux politiques régionales. Pour mémoire, environ 90 % des dépenses de fonctionnement sont dédiées aux projets (collectivités, entreprises, associations...) et aux compétences de la Région (lycées, TER...).

Deuxièmement, les besoins d'investissement sont massifs au regard des orientations du plan de mandat 2021-2028 et des obligations légales liées à la transition énergétique. Ils concernent plus particulièrement les lycées, les transports, l'économie, l'environnement et la transition énergétique.

Compte tenu de ces éléments, la Région fait le choix d'assurer la soutenabilité financière de sa stratégie d'investissement en se basant sur "*un juste équilibre entre la réponse aux besoins d'investissement et les capacités financières*". Pour ce faire, elle envisage de mobiliser deux nouveaux leviers, à savoir une hausse du tarif de la taxe régionale sur les cartes grises et une hausse des recettes en matière de mobilités. Cette démarche vise à maintenir un certain niveau d'autofinancement des investissements indispensable à la maîtrise de l'endettement. Pour mémoire, en 2022, les investissements ont été financés à 32% par l'autofinancement, 22% par les recettes d'investissement, et 46% par le recours à de nouveaux emprunts.

## Préconisations transversales

### Préconisation a : Prioriser et hiérarchiser les opérations d'investissement, sur la base d'une vision d'avenir pour la Bourgogne-Franche-Comté, et en fonction d'objectifs clairement définis

Les critères de priorisation de l'exécutif régional visent à financer les investissements suivants (priorités P0 à P3). Ils rejoignent totalement les préconisations du CESER exprimées dans sa contribution du 21 novembre 2023.



### Préconisation b : Conforter les moyens d'ingénierie indispensables à la mise en œuvre du PPI

Dans sa contribution, le CESER préconise de reconnaître les dépenses d'ingénierie comme des investissements immatériels indispensables au bon déploiement du PPI. Le rapport 1-2 relatif au PPI ne fait pas état de ce type de dépenses étant donné qu'elles relèvent généralement de la section de fonctionnement.

Le CESER souligne positivement que certains investissements du PPI visent à financer de l'ingénierie en direction des entreprises et des collectivités locales. Il s'agit plus particulièrement des investissements suivants :

- Aide au conseil stratégique pour les PME (fiche n° 19) : cet investissement vise à accompagner financièrement les PME de petite taille sur des missions de conseil extérieur, afin de les accompagner dans leur stratégie de développement ou de retournement.
- Valorisation touristique des voies navigables et développement des itinéraires touristiques vélos, pédestres et équestres (fiche n° 34) : cet investissement permet notamment de financer des études environnementales préalables aux projets d'aménagements d'infrastructures, ainsi que d'accompagner les aménagements des véloroutes.
- Protection de la biodiversité, ressource en eau, protection des milieux aquatiques, agence régionale de la biodiversité (fiche n° 58) : les investissements permettent entre autres de financer des études de connaissance sur la biodiversité et l'acquisition des données de l'observatoire régional de la biodiversité.
- Subventions aux études et travaux d'installations d'énergies renouvelables du CPER (fiche n° 59). L'objectif est de financer les études et les investissements liés à la création de réseaux de chaleur, à la production d'énergies renouvelables thermiques et de biogaz, ainsi que les études liées aux EnR électriques et aux EnR citoyennes.
- Achats de données pour des études prospectives (fiche n° 100) : l'investissement permet d'alimenter les études prospectives qui s'inscrivent dans le cadre du SRADDET et qui constituent un appui en ingénierie pour les territoires, notamment en matière d'urbanisme.

En outre, le PPI vise à doter la Région de moyens d'ingénierie stratégique supplémentaires, à travers la fiche n° 73 "Analyses et données territoriales". L'objectif est d'enrichir la base de connaissance de la Région par le croisement et l'analyse de données toujours plus variées et diversifiées. In fine, cette action vise à renforcer les capacités d'observation et de planification de la Région afin de répondre aux enjeux de transition écologique et énergétique.

**Préconisation c : Soutenir les investissements liés aux « compétences partagées » qui procurent des effets de levier pour le développement et l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté**

Dans sa contribution, le CESER préconise de soutenir les investissements ressortant de compétences partagées dans la mesure où ils procurent des effets de levier significatifs pour le développement et l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté.

À ce titre, le PPI prévoit de financer des investissements dans le domaine de la santé, de la culture et du patrimoine, du sport, de la vie associative et de la politique de la ville.

**Préconisation d : Évaluer préalablement les impacts et les effets du PPI**

Dans sa contribution, le CESER préconise de réaliser une évaluation préalable des investissements selon :

- Une approche stratégique "macro", au niveau des principales enveloppes d'investissements thématiques (lycées, transports, énergie...).
- Et / ou une approche "micro", au niveau des opérations d'investissement les plus importantes ou les plus significatives en termes de développement régional (ex : infrastructures).

À ce titre, le PPI s'inscrit dans une démarche globale de suivi/évaluation, notamment à travers les 122 fiches-actions qui prévoient chacune de définir :

- Des indicateurs d'impacts financiers des investissements, afin d'évaluer a priori si l'investissement pourra générer des recettes ou s'il induira de nouvelles dépenses de fonctionnement.
- Des critères environnementaux, afin d'évaluer a priori si l'investissement engendrera des impacts défavorables/neutres/favorables/très favorables dans trois domaines (1/ La lutte et l'adaptation au changement climatique. 2/ La protection de la biodiversité, des espaces naturels, la gestion de la ressource en eau. 3/ L'économie circulaire, la réduction des déchets, la lutte contre les pollutions).

**Préconisation e : Développer une démarche de gestion des risques**

Dans sa contribution, le CESER préconise d'engager une réflexion pour développer une démarche globale de gestion des risques, compte tenu de la survenue de plus en plus fréquente de risques (économiques, financiers, climatiques, sanitaires...) ayant un impact notoire sur les politiques publiques régionales.

Le CESER a noté qu'une démarche structurée et globale de gestion des risques est en cours de réflexion à la Région, sous forme de cartographie des risques.

Concernant plus particulièrement le PPI, la prospective financière prévoit d'atteindre 7,8 années de capacité de désendettement en 2030, le plafond légal étant fixé à 9 années. La marge de précaution de 1,2 année doit permettre de tenir compte des incertitudes. Il s'agit d'un point clé du PPI en termes d'anticipation des aléas et des risques.

**Préconisation f : Rechercher de nouveaux financements et conforter l'autofinancement**

Dans sa contribution, le CESER détaille cette préconisation selon quatre modalités :

- Mobiliser l'épargne citoyenne pour soutenir les investissements.
- Rechercher des sources spécifiques de financement, plus particulièrement au niveau de l'Union européenne.
- Poursuivre le dialogue avec l'État et Régions de France relatif aux modalités de péréquation entre les Régions.
- Conforter l'autofinancement en poursuivant la maîtrise des dépenses de fonctionnement, en ouvrant ou en poursuivant trois chantiers (1/ Réexaminer l'ensemble des dépenses de fonctionnement. 2/ Poursuivre la réflexion sur les mobilités. 3/ Porter un point de vigilance quant aux perspectives de recrutement de personnel).

Le CESER réitère ces préconisations, comme cela est précisé dans l'avis relatif aux orientations budgétaires 2024. Il considère que la recherche de nouvelles ressources doit constituer l'un des chantiers prioritaires pour la Région en 2024.

### **Préconisation g : Envisager des modes de gestion alternatifs des politiques publiques régionales, puisque le mode de gestion impacte le coût des opérations d'investissement et donc le coût du PPI dans son intégralité**

Dans sa contribution, cette préconisation est détaillée selon deux modalités opérationnelles : les marchés de partenariats et les SCIC.

Concernant les marchés de partenariats, le CESER a noté qu'une expertise a déjà été conduite en interne, à la Région, afin de mesurer les avantages et les inconvénients. Cette expertise a conduit à des résultats peu concluants. Les marchés de partenariats génèrent des risques financiers. Ils entraînent en effet une hausse des dépenses de fonctionnement, d'une part, et une baisse des recettes du fonds de compensation de la TVA, d'autre part. In fine, ils peuvent ainsi amener à mobiliser davantage de dette.

Au vu de ces éléments, le CESER réitère cependant ses préconisations formulées dans sa contribution du 21 novembre 2023. Il estime que le recours aux marchés de partenariat peut s'avérer utile dans un contexte de restrictions budgétaires, mais qu'il doit néanmoins être envisagé avec prudence, en analysant les situations au cas par cas, et en capitalisant sur des retours d'expériences et sur des évaluations. Cela implique en outre de mettre en place des procédures spécifiques de pilotage et de suivi, à la fois au niveau technique et politique. In fine, le recours aux marchés de partenariat doit présenter des avantages explicites et préalablement objectivés notamment en termes de performance vis-à-vis des formules plus classiques de la commande publique, sans quoi un marché de partenariat ne doit pas être envisagé.

### **Préconisation h : Conforter le suivi du PPI et donner de la visibilité aux porteurs de projets**

Le CESER a noté que le PPI constitue un document de programmation prévisionnel qui fera l'objet d'un suivi annuel, notamment dans le cadre des orientations budgétaires. Cette temporalité pourra permettre à la Région et au CESER de retravailler ce dossier de façon régulière, notamment à travers les avis rendus sur le budget régional..

## **Observations et préconisations thématiques**

### **Fonds d'investissement et ingénierie financière**

Le CESER souligne l'intérêt des investissements dans les fonds d'ingénierie financière qui représentent un actif de près de 300 M€ et génèrent environ 80 M€ de flux financiers vers les entreprises (en garanties, prêts, capitaux...), avec un retour sur investissement favorable pour la Région.

### **Lycées**

Le CESER réitère ses préconisations formulées dans sa contribution, à savoir :

- Donner de la visibilité aux enjeux de rationalisation/mutualisation des surfaces des lycées, sur le moyen et long terme.
- Développer une approche centrée sur l'usage des locaux qui dépasse la seule logique technique visant à atteindre les obligations réglementaires.
- Mobiliser la communauté éducative, les acteurs locaux et la société civile, dont le CESER, afin d'engager une réflexion partagée sur les projets de rationalisation/mutualisation des surfaces des lycées de Bourgogne-Franche-Comté. Comme mentionné dans son avis relatif au BP 2023 de la Région, le CESER demande que son avis soit entendu pour toute réflexion sur la révision de la carte des lycées.

### **Apprentissage**

Le CESER précise ses préconisations formulées dans sa contribution comme suit :

- Poursuivre les investissements dans les CFA et CFPPA, en priorisant les établissements "historiques". En effet, considérant que la Région n'a plus la compétence directe en matière d'apprentissage, et au vu des contraintes financières qui vont peser sur la collectivité dans les années à venir, le CESER craint que sa première préconisation, "Accompagner de manière significative ces centres de formation afin d'assurer une formation de qualité qui répond aux besoins de tous, sur l'ensemble des territoires", ne soit pas réalisable.

- Veiller à un aménagement du territoire équitable corrélé au développement économique et aux besoins de formation, en lien avec les opérateurs de compétences (OPCO).

### **Enseignement supérieur et recherche**

Le CESER a bien noté que les opérations immobilières soutenues par la Région s'inscrivent dans le cadre de contractualisations spécifiques, telles que le CPER 2021-2027 ou encore le volet métropolitain des contrats "territoires en action", et qu'elles sont donc totalement intégrées dans le PPI.

Il s'interroge sur le deuxième poste d'investissements dans le domaine de la Stratégie économique - Emploi - Économie sociale et solidaire, à savoir le soutien aux grands projets biothérapies et bio-production, pour 15 M€. Même si cette décision est en cohérence avec le SRDEII, le CESER aurait attendu un cadre plus général, sous la forme d'une feuille de route, afin de replacer cette ambition dans la structuration de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) en Bourgogne-Franche-Comté et la politique de site soutenue par la Région.

### **Culture, sport, vie associative, santé, politique de la ville**

Le CESER note avec intérêt le maintien des lignes d'investissement concernant la politique de la ville et la poursuite de la politique de la vie associative.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.

# Déclaration

**Guy Zima**, au nom de la CGT

Le sujet commence à être familier de notre assemblée, avec sous des formes diverses, une présence à notre ordre du jour, depuis 3 séances plénières. Cela a permis d'affiner nos analyses et d'intégrer les remarques et remontées des commissions. Il est toutefois regrettable que ce travail intéressant de recommandations, soit arrivé postérieurement aux décisions de l'Exécutif. Les échanges lors de la séance du 1<sup>er</sup> décembre ont permis de comprendre certains choix et d'avoir des réponses. Toutefois nous ne partageons pas l'obstination de la commission sur les marchés de partenariats, même avec les circonvolutions sémantiques retenues, alors que l'Exécutif a expliqué par l'exemple qu'ils ne semblaient pas opportuns et nous maintenons les réserves exprimées sur la contribution de novembre du CESER en ces termes sur "conforter l'autofinancement" n'est qu'un doux euphémisme appelant à de drastiques réductions de dépenses de fonctionnement, avec des effets sociaux non neutres sur les salariés, mais aussi pour les publics et citoyens.

Sur la foi de ces remarques la CGT votera l'avis.

Rapporteuse : Annick Guyénot

## Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le présent rapport répond au décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite loi Grenelle 2) portant engagement national pour l'environnement qui rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. La trame de ce rapport est imposée par ce décret.

### Avis du CESER

Ce Rapport de Développement Durable (RDD) 2022-2023 s'inscrit dans la continuité de celui de l'année dernière qui incarnait la première année du nouveau mandat de l'exécutif régional.

Le rapport permet ainsi de rendre compte au grand public et aux partenaires de la Région des politiques régionales conduites et des résultats obtenus en faveur du développement durable et de sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD). Celui-ci est organisé autour des 17 ODD retenus internationalement et chaque action ou politique présentée est associée à un ou plusieurs de ces ODD et en reprend les pictogrammes d'illustration.

**Le CESER souligne la qualité globale de ce rapport, dense et exhaustif de plus de 140 pages. Ce document d'une grande richesse détaille l'ensemble de l'action régionale en lien avec le développement durable.**

Le CESER note avec satisfaction que la Région continue à suivre les recommandations formulées dans son avis formulé en 2021 quant à la partie 2 consacrée à la protection de la biodiversité et à la préservation des milieux qui est très développée et reflète les principales actions du Conseil régional en la matière.

**Les informations et éléments chiffrés délivrés par le RDD sont toujours intéressants à consulter et constituent des données importantes qui peuvent être utilement exploitées par le CESER.**

**De plus, ce rapport permet de souligner les dynamiques réelles engagées depuis plusieurs années sur certaines politiques** à l'image de celles sur les déchets depuis l'adoption du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) en 2019 ou la mise en place d'une nouvelle politique de contractualisation territoriale pour la période 2022-2028 et la conduite de l'expérimentation des "Villages du Futur".

Au-delà de l'existence de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) créée en 2019 et de la mise en place d'une Stratégie régionale de la biodiversité (SRB) fin 2020, **le CESER s'interroge sur la dynamique relative à son chef de filât en matière de biodiversité.** Ce RDD ne donne d'ailleurs à voir que peu d'éléments majeurs en dehors du transfert à la Région de la gestion des zones Natura 2000 à compter de 2023. **Pour le CESER, il est temps de réinterroger cette compétence régionale via le lancement d'une évaluation régionale de la mise en œuvre de la SRB et du rôle et de la place de l'ARB et du Comité régional de la biodiversité (CRB).**

**Par ailleurs, quelques omissions peuvent être relevées dans la rédaction de ce rapport :**

- L'absence de mention p. 44 des 3 Contrats de plan interrégionaux État-Région (CPIER) Massifs à la suite des 3 CPIER Fleuve comme documents cadres de l'action régionale en faveur de la protection de la biodiversité et des milieux naturels.
- L'absence d'évocation de la plate-forme numérique régionale relative à la question des déchets, l'ODEC BFC (Observatoire des déchets et de l'économie circulaire de Bourgogne-Franche-Comté) créée en mars 2023 et gérée par ALTERRE BFC.

**Enfin, le CESER regrette une nouvelle fois que ce rapport constitue avant tout un bilan chiffré annuel et n'offre pas davantage une analyse plus comparative et qualitative des actions menées sur plusieurs années en les mettant en perspective du budget régional. Il pourrait être intéressant d'identifier dans ce rapport quelques axes de progrès pour l'avenir des politiques régionales en matière de développement durable. Pour le CESER, il semblerait pertinent de lier plus fortement le RDD avec la notation extra-financière (NEF).**

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.

# Déclaration

**François Thibaut**, au nom de la CGT

Cet avis souligne la qualité globale du rapport annuel de développement durable présenté qui est à la fois dense et détaillé et vise à retracer l'ensemble de l'action régionale sur un an.

Cet avis relève aussi quelques oublis d'actions importantes de la Région comme la conclusion des CPIER Massifs à côté des CPIER Fleuves ou de la création récente d'une plate-forme numérique régionale des déchets gérée par ALTERRE BFC.

De même, cet avis insiste sur la quasi-absence d'évaluation des actions et politiques régionales en matière de biodiversité alors que la Région est cheffe de file de cette compétence biodiversité.

Cependant, la transversalité des diverses politiques et actions régionales n'est pas mise en avant entre la Région d'une part et les Départements et les communes ou EPCI d'autre part.

Par ailleurs, le Plan de sobriété énergétique (PSE) de la Région est bien évoqué. Celui-ci organise le regroupement des agents régionaux sur certains sites plus vertueux énergétiquement et incite les agents régionaux à de nouvelles formes de travail.

Mais rien n'est dit du devenir des sites abandonnés par la Région. (Cette question rejoint celle des lycées, dont le regroupement semble envisagé et pose de nombreux problèmes : accès et mobilités pour les élèves et les familles, coût financier, devenir de ces biens immobiliers dont l'abandon contribue un peu plus à la désertification rurale mais aussi, en miroir, à la concentration urbaine..).

Pas davantage n'est abordé le bien-être des agents incités au télétravail ou à partager leur bureau sur la base du volontariat. Le télétravail transfère ainsi le coût énergétique du travail sur les agents salariés sans qu'aucun critère de mesure ne soit mis en place.

Malgré ces réserves, la CGT votera cet avis sur le RDD annuel.

Avis sur le rapport 4-1 de l'Exécutif régional  
**Arrêt de la procédure de la modification n°2  
du SRADDET relative aux continuités écologiques  
(refonte des annexes 5 et 6 du SRADDET)**

Rapporteur : Jacques Cardis

## Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bourgogne-Franche-Comté, conformément au jugement du Tribunal Administratif du 12 janvier 2023, fait l'objet d'une modification afin de compléter les documents mentionnés au 3° de l'article R. 4251-13 du code général des collectivités territoriales. Conformément à la requête du Tribunal Administratif précitée, cette procédure de modification doit aboutir avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Cette procédure de modification du SRADDET a consisté à harmoniser à une échelle régionale les éléments relatifs aux continuités écologiques présents dans les anciens Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et annexés au SRADDET en vigueur. En l'espèce, les documents qui ont été harmonisés sont :

- le diagnostic du territoire,
- la présentation des continuités écologiques retenues pour établir la Trame verte et bleue régionale (TVB),
- le Plan d'action stratégique (PAS),
- l'atlas cartographique.

Des corrections mineures et purement formelles ont également été apportées au rapport d'objectifs et au fascicule des règles du SRADDET approuvé afin de faire disparaître les renvois aux anciens SRCE.

L'ensemble de ces documents a été présenté au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) le 3 octobre 2023, à un groupe de travail du Comité régional de la biodiversité (CRB) le 9 octobre 2023, aux Personnes Publiques Associées le 10 novembre 2023, et en plénière du CRB le 22 novembre 2023.

## Avis du CESER

**Le CESER souligne la grande qualité du travail réalisé** qui a notamment pris appui sur le monde scientifique, les naturalistes et les associations environnementales.

**Il souligne également la qualité des documents produits extrêmement détaillés. Le CESER salue ainsi le sérieux de cette démarche et le degré d'exigence et de précision du Conseil régional** en la matière allant même parfois au-delà des exigences réglementaires.

**Le CESER salue également le choix du Conseil régional d'aller vers une harmonisation par le haut, au mieux disant, dans la prise en compte des données entre l'ex SRCE Bourgogne et l'ex SRCE Franche-Comté.** Ainsi, le CESER souligne qu'il n'y a pas eu de disparition d'éléments de la Trame verte et bleue régionale (TVB) qui avaient été auparavant identifiés et que, au contraire, il y a même eu des augmentations surfaciques (ex : milieux souterrains, milieux boisés, milieux humides forestiers requalifiés en forêt et milieux humides séparés).

Le CESER rappelle que ces documents relatifs à la TVB doivent permettre aux acteurs locaux d'intégrer les objectifs du SRADDET dans leurs activités, leurs politiques ou leurs financements, de développer des partenariats et de s'impliquer dans des maîtrises d'ouvrage adaptées. Or, ce travail aujourd'hui réalisé, **le CESER s'interroge sur sa déclinaison concrète au niveau infrarégional tout particulièrement au niveau des Communautés de communes et des syndicats intercommunaux porteurs des Schémas de cohérence territoriale (SCOT) pour la mise en œuvre d'actions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.** Par exemple, comment le Conseil régional compte-t-il faciliter la prise en compte de l'ensemble de ces données relatives à la TVB dans la définition et la mise à jour des documents d'urbanisme ? **Le CESER craint que, sans un travail pédagogique du Conseil régional, des difficultés apparaissent localement pour la prise en compte de cet impératif de la préservation des continuités écologiques.**

Enfin, le CESER souhaiterait connaître le coût global de ce travail externalisé.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Bernard Quaretta

### Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Dans un cadre législatif français qui s'est progressivement renforcé, deux lois récentes ont été structurantes et positives pour l'action régionale :

- La loi "Pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes" du 4 août 2014 de laquelle découle l'obligation d'établir un rapport annuel et un plan d'actions intégrant la dimension "politiques publiques".
- Et la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui vise à renforcer l'égalité professionnelle et à prévenir les discriminations au sein de la collectivité.

La Région a ainsi adopté son premier plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle et mis en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes le 9 avril 2021.

Conformément à la loi de 2014, cette 7<sup>e</sup> édition annuelle du rapport égalité femmes/hommes porte à connaissance à la fois :

- Les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité,
  - Les politiques publiques menées par la collectivité sur la période 2022/2023 pour favoriser l'égalité de genre sur son territoire, ainsi que les orientations pour corriger, en 2024, les inégalités observées.
- Ce rapport intègre ainsi, suite à la loi de 2019, le bilan et les perspectives du plan pluriannuel 2021-2023 relatives à l'égalité professionnelle.

### Avis du CESER

Le rapport relatif à l'égalité femmes/ hommes constitue un outil important pour mesurer les progrès réalisés en matière d'égalité professionnelle et pour identifier les axes d'amélioration.

Il permet à la Région Bourgogne-Franche-Comté de rendre compte de ses actions et de sa politique sur le sujet, et de sensibiliser ses agentes et agents aux questions de discrimination et de harcèlement. En cela, ce rapport contribue à renforcer l'égalité et à lutter contre les discriminations au sein de la collectivité.

Le CESER apprécie à sa juste valeur la détermination de la Région, et prend acte de la montée en puissance du dispositif et des progrès réalisés, notamment grâce à des indicateurs affinés offrant une perception plus complète et précise de l'état des lieux et des enjeux.

Il note cependant la relative lenteur des évolutions au regard de l'immensité du chantier, reflète - entre autres facteurs - de la lenteur de l'évolution des mentalités, voire de leur évolution paradoxalement négative parmi les tranches d'âge les plus jeunes.

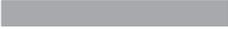
Il attire l'attention de la Région sur la fragilité perceptible des acquis, qui incite à la vigilance et l'opiniâtreté dans une démarche qui s'annonce longue et complexe.

Il souligne l'intérêt que pourrait comporter une rétrospective des résultats obtenus depuis la mise en place du premier plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle, qui évoquerait les actions concrètes réalisées et les chantiers à venir. Dans le même esprit, un retour sur les actions de sensibilisation des agentes et agents aux questions de discrimination et de harcèlement pourrait permettre d'ouvrir des perspectives d'innovation et de renforcement.

Le CESER encourage la Région à poursuivre dans la voie qu'elle s'est fixée.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.

# Déclaration

  
**Julien Bernard**, au nom de la CGT

Le rapport qui nous est soumis présente les actions du Conseil régional en matière d'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques et l'écosystème régional. Pour la CGT, la dimension d'égalité effective est une priorité, en particulier l'égalité professionnelle et salariale. C'est une responsabilité sociétale mais pas seulement, ce devrait être aussi une responsabilité sociale et économique. Nous pensons que le Conseil régional doit pouvoir faire plus qu'inciter, il peut et doit aussi exiger, notamment dans une indispensable éco-socio-conditionnalité des aides publiques versées aux entreprises. Nous rappelons que cette demande n'a rien d'impossible à réaliser puisque des obligations existent pour les entreprises et que cette démarche serait incitative, valorisante, concrète et progressiste.

Avec ces réserves, la CGT votera pour ce rapport.

Rapporteur : Pierre Guinot

## Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Conformément à la Loi Notré, la Région a adopté sa nouvelle stratégie régionale de développement économique 2022-2028 le 24 juin 2022 et l'État l'a approuvée le 5 septembre dernier.

En termes de méthode, la stratégie ayant été approuvée en milieu d'année 2022, le bilan présenté fait le lien entre l'ancien SRDEII (2017-2021) et le nouveau. 2022 constitue en cela l'année de "référence" préalable à un suivi annuel des actions.

Ce bilan répond à la recommandation de la Chambre régionale des comptes de "présenter chaque année au Conseil régional un bilan de la politique de développement économique qui rende compte de l'ensemble des engagements financiers de la collectivité au titre de cette compétence", notamment des fonds d'ingénierie financière.

Il présente des :

- indicateurs de suivi (nombre d'entreprises accompagnées, montants accordés...),
- données tirées des bilans des outils et opérateurs financés, notamment pour l'ingénierie financière,
- indicateurs d'impact (chiffres clés de l'économie sur l'innovation, l'export, la création d'entreprises...).

En totalité, le compte administratif fait état d'un engagement financier régional au titre des actions de la Direction de l'économie pour 2022 de 86 271 889,64 € dont 62 335 297,15 € en investissement et 23 936 592,49 € en fonctionnement.

## Avis du CESER

Le CESER salue cet exercice, qui répond à une demande formulée dans d'autres avis<sup>1</sup>. Ce rapport contient de nombreuses données chiffrées, ce qui ne manque pas d'intérêt, intérêt qui reste limité toutefois par l'absence d'analyse de ces informations. À titre d'exemples : les résultats sont-ils à la hauteur des objectifs attendus ? Pourquoi des données à l'échelle départementale ? Sont-elles corrélées entre elles ? En matière d'innovation, comment rapprocher ces données des révisions budgétaires à l'occasion des décisions modificatives ? Quels enseignements tirer du nombre de brevets ?...

Ce bilan fait état d'actions, souvent des aides directes, mais il est difficile de les rattacher à une stratégie et une feuille de route claires.

## Création/Reprise d'entreprise

La loi NOTRé du 7 août 2015 a transféré aux Régions la compétence NACRE (financement des opérateurs de l'accompagnement des demandeurs d'emploi créateurs et repreneurs d'entreprise) et fixé une obligation de moyens correspondants afin d'assurer la continuité de l'action de l'État. La Région a fait le choix de sécuriser juridiquement le financement régional des opérateurs en mettant en œuvre cette politique pluriannuelle dans le cadre d'un Service d'intérêt économique général (SIEG) depuis l'année 2019. Le CESER s'interroge sur l'avenir de ce service, alors que l'année 2024 devrait voir une baisse du taux de création d'entreprises et une augmentation des défaillances.

## Fonds d'investissement

Le CESER souligne l'effort conduit par la Région pour la mise en place de fonds d'investissement. Il fait écho aux préconisations formulées dans l'autosaisine "Gouvernance et financement des entreprises : comment garder la main régionalement ?<sup>2</sup>".

(1) Avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional - Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028, juin 2022.

(2) Octobre 2020.

Plus spécifiquement, il est fait référence au fonds dédié aux entreprises du secteur agroalimentaire. Le CESER tient à rappeler son avis favorable à sa création et sa recommandation de l'élargir à d'autres filières stratégiques<sup>3</sup>.

### **Filières**

Il devient difficile de se repérer dans les filières stratégiques, d'excellence (Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles), matures... Il conviendrait de veiller à la cohérence entre les différents schémas, considérés comme coordonnés.

Plus particulièrement, ce bilan interroge sur la "filière santé", interrogation clairement formulée lors de l'avis sur le SRDEII<sup>4</sup> et sur le CPER. Elle est rendue plus prégnante encore par l'émergence d'une filière biothérapies évoquée ici et identifiée comme prioritaire dans le PPI. Ce questionnement s'inscrit nécessairement dans le cadre de la structuration de l'ESRI (Enseignement supérieur, recherche et innovation) et de la politique de site qui en découle.

Il est écrit que les objectifs de la filière hydrogène "s'appuient à la fois sur un écosystème pluriel et robuste". Cependant, la feuille de route hydrogène n'a pas été actualisée depuis sa rédaction en 2019.

Le CESER ne relève aucune référence à la filière microtechniques dans ce bilan d'étape, alors que l'actualité bouge dans ce domaine. Ce sujet est indissociable de l'absence de bilan des engagements du SRDEII en termes de coopérations transfrontalières et interrégionales. L'analyse des projets bénéficiaires de financements Interreg France-Suisse et du CPIER "Massif du Jura" est à prendre en compte ici.

### **Relation avec les territoires**

Le CESER ne perçoit pas comment se font les échanges stratégiques entre les différentes échelles territoriales.

Quelle place est donnée aux projets portés par les acteurs économiques, aux acteurs de la formation ?

### **Préconisation**

Au-delà des dispositifs évoqués dans ce bilan, le CESER incite le Conseil régional à travailler encore plus en collectif, pour accompagner les entreprises.

### **Conclusion**

En conclusion, nous retenons qu'il s'agit d'un premier bilan. Cependant, la mise en œuvre du SRDEII nécessite d'apporter des réponses qui, pour certaines, ont des portées au-delà du seul enjeu économique.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.

(3) Avis sur le rapport 2-2 : PAIR – Création d'un fonds d'investissement pour les entreprises des filières agroalimentaires (octobre 2022).

(4) Avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional – Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028, juin 2022 : "Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, la Région affiche la volonté d'une structuration et d'une reconnaissance d'une Université Bourgogne-Franche-Comté. Cette volonté ne transparaît pas dans le volet métropolitain. À ce titre, la recherche et l'innovation dans le domaine de la santé, constituent des exemples significatifs. Comment va-t-on coordonner la coopération dans ce champ entre le Conseil régional et la métropole ?"

Avis sur le rapport 3-1 de l'Exécutif régional  
**Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)**

Rapporteurs : Françoise Frèrebeau, Dominique Ruhlmann et Stéphane Faucogney

### Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les contours du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) sont dessinés dans l'article L214-13 du code l'éducation. Les textes légaux précisent ainsi que le document doit couvrir les filières de formation professionnelle initiale et continue, dont l'alternance et les formations sanitaires et sociales (SRFSS) ainsi que le conseil et l'accompagnement en orientation. Il doit s'articuler avec les autres stratégies régionales.

Il constitue une feuille de route qui vise à offrir un cadre structurant pour les acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi et pour toutes les forces socioéconomiques du territoire concernées par la démarche.

En résumé, le CPRDFOP a pour objet :

- l'analyse des besoins à moyen terme du territoire régional en matière d'emplois, de compétences et de qualifications,
- la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique du territoire régional.

La méthode d'élaboration du CPRDFOP en Bourgogne-Franche-Comté s'est voulue largement partenariale. Adopté pour une durée de 6 ans, le Contrat est élaboré par la Région au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP).

L'ensemble des travaux ont été conduits autour d'un fil rouge : l'adaptation aux transitions sociétales, écologiques et numériques qui impactent aujourd'hui notre société et en particulier les enjeux emploi/formation. Trois ambitions stratégiques et transversales sont définies :

- l'accompagnement des transitions sociétale,
- l'accompagnement des transitions écologiques (et numériques),
- l'accompagnement des dynamiques territoriales et partenariales.

Trois formes d'action sont proposées, déclinées en 5 grands engagements :

- favoriser la coopération et la coordination des partenaires du territoire,
- impulser accompagner la dynamique,
- expérimenter des solutions de formation et d'orientation agiles, mutualisées et innovantes.

Deux autres schémas sont intégrés au CPRDFOP :

- Le schéma de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPROTLV) : ce Schéma s'inscrit pleinement dans les objectifs du CPRDFOP et ses trois ambitions stratégiques et transversales. Il ambitionne de favoriser l'élargissement de l'écosystème des acteurs et partenaires, en s'appuyant largement sur l'ancrage territorial des interventions.
- Le Schéma des Formations Sanitaires et Sociales : ce Schéma permet à la Région de définir et mettre en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux et des professionnels de santé en prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire et en apportant une réponse positive aux questions relevant du binôme emploi-formation. Pour rappel, les compétences de la collectivité régionale sont d'autoriser et d'agréer l'ouverture des formations, de financer le fonctionnement des instituts et d'accorder des bourses sur critères sociaux aux étudiants. La Région est également compétente en matière d'information sur les métiers et les formations du secteur sanitaire et social, comme pour les autres domaines. Dans ce Schéma, la Région et ses partenaires ont identifié quatre grandes ambitions déclinées en mesures pour répondre aux besoins des populations, des professionnels de santé et de l'intervention sociale sur les territoires de la Bourgogne Franche-Comté.

L'avis du CESER porte sur ces trois documents.

## **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2023 – 2028**

Le CESER regrette le caractère théorique des engagements contenus dans ce nouveau Contrat de Plan Régional, qui ne permet pas de voir concrètement la manière dont sa mise en œuvre se fera.

Cette impression de "flou" tient notamment aux expressions égrenées au fil du document, qui pourraient s'appliquer à toutes les régions françaises : "développer la coloration de l'offre de formation", "réfléchir aux meilleurs moyens d'articulation", "partager les bonnes pratiques", "réaliser des diagnostics"... Le terme "accompagnement", employé de façon récurrente, laisse penser que la Région Bourgogne-Franche-Comté et ses partenaires ne sont pas en mesure d'impulser les directions à suivre et d'orienter les évolutions futures en matière de formation et d'emploi. La stratégie et l'ambition régionales perdent ainsi de leur lisibilité. Le CESER regrette également de ne pas disposer d'un bilan du Contrat qui se termine.

Au final, les cinq engagements du document reformulent simplement ce que doit être tout CPRDFOP, quel qu'en soit le territoire d'application. Ils ne donnent pas à voir comment la Région et ses partenaires vont atteindre ces engagements, par quel choix d'organisation et avec quels moyens. Les spécificités et les réalités multiples des territoires bourguignons-franc-comtois apparaissent peu. Les territoires voisins limitrophes, dont la Suisse, sont évoqués comme des atouts, sans préciser la façon dont ils doivent être pris en compte et ce qu'ils apportent en matière de formation ou d'emploi.

L'offre de formation doit s'appuyer sur des axes prioritaires, des filières. Certaines sont mentionnées dans le Contrat, comme l'hydrogène et l'automobile, mais sans référence à des feuilles de route élaborées avec les acteurs opérationnels. Elles permettraient de mieux comprendre les ambitions régionales et d'assurer un suivi tout au long du Contrat. Par exemple, la mise en place d'une École nationale de l'hydrogène en Bourgogne-Franche-Comté est annoncée. Elle est présentée comme une école professionnelle. Il s'agit en fait de la réponse à un appel à projets France 2030 "Compétences et métiers d'avenir"<sup>1</sup>.

Plus largement, le CESER rappelle qu'une offre de formation doit se construire en partenariat entre les professionnels du monde économique, les acteurs de la formation et les apprenants. Elle ne doit pas seulement répondre aux besoins des employeurs et aux problématiques des métiers en tension, mais également aux attentes et aux besoins des personnes formées. Le CESER regrette que ce dernier point ne soit pas plus présent au fil du Contrat.

Même si l'ambition du document est de donner un cadre général, quelques secteurs particulièrement concernés par les évolutions et les besoins en nouvelles compétences auraient mérité d'être mis en avant. Le CESER, dans sa contribution de juin 2023 dans le cadre de l'élaboration du Contrat, avait ainsi pointé, à titre d'exemple, les domaines suivants :

- En matière de transition écologique et énergétique :

La rénovation thermique des bâtiments est un des enjeux majeurs de cette transition. C'est un secteur nécessitant le développement de nouvelles compétences et offrant de nombreuses possibilités d'emploi, en s'appuyant sur des ressources locales. L'accompagnement des entreprises et des salariés pour la réussite de l'isolation du bâti existant, qu'il soit tertiaire ou résidentiel, est primordial. Toutefois, les créations d'emploi dans ces domaines sont souvent le fait de reconversions (avec Pôle emploi par exemple). Il persiste donc un manque de formation, notamment pour les qualifications particulières.

Des besoins importants sont à noter en matière d'adaptation et d'interconnexion des réseaux d'électricité, et en matière de relance du programme nucléaire. Plusieurs centaines d'emplois seront à pourvoir à court terme dans la région, et les compétences à disposition sur le territoire ne permettront sans doute pas de répondre à ce besoin.

(1) Appel à projets qui vise à répondre aux besoins des entreprises et des institutions publiques en matière de formation, d'ingénierie de formation, initiale et continue, du niveau scolaire au niveau supérieur, et d'attractivité des formations, pour permettre l'acquisition des compétences nécessaires aux métiers d'avenir.

- En matière de transition numérique :

Les débouchés en matière d'emploi dans le numérique représentent encore un potentiel largement sous-exploité, en particulier pour les reconversions professionnelles et auprès du public féminin. Un travail coordonné entre la filière du numérique, les financeurs et les organismes de formation mériterait d'être encouragé pour davantage accompagner le développement de cette filière sur le territoire régional et repérer les nouveaux besoins.

- En matière de transition des mobilités :

La Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement concernée par la transformation de la filière automobile. Elle nécessite l'acquisition de nouvelles compétences, et entraîne la transformation plus ou moins complète de certains métiers. L'organisation de formations adaptées sur le territoire est primordiale. La Région doit accompagner et encourager certaines catégories de travailleurs à se former, pour pouvoir s'adapter à la mutation de cette filière. En particulier, la formation des travailleurs intérimaires, dont la proportion est très importante dans le secteur des transports, est à encourager. Il faudrait également favoriser l'accès aux métiers du transport (ferroviaire, routier, fluvial...) à tous et toutes par l'inclusion et la féminisation de ces emplois. L'essor des véhicules électriques est à mettre en lien avec le point précédent sur le numérique. En effet, l'électronique embarquée, de plus en plus présente dans les nouveaux véhicules, demande l'acquisition de nouvelles compétences, que ce soit au stade de la production ou à celui de l'entretien des véhicules.

Plus largement, la revalorisation des métiers techniques et industriels et la capacité à réorienter positivement les jeunes et les personnes en recherche d'emploi vers ces métiers est toujours une question prégnante. Les métiers de demain ne sont pas tous clairement identifiés. Il est donc essentiel de compléter les formations et les compétences dites "techniques". Les entreprises devront renforcer la formation en interne pour répondre à leurs besoins en se basant sur ces compétences. Il aurait été intéressant d'inscrire ce Contrat dans une vision et les conditions d'une nouvelle industrialisation du territoire et ce d'autant plus qu'il est le résultat d'un processus partenarial.

S'appuyer sur l'existant est toujours préférable. Il est donc important de veiller à ne pas multiplier les lieux et parcours de formations de façon incontrôlée, en lien avec les risques de créations d'écoles et/ou de parcours selon des "effets d'opportunité".

Afin d'appuyer l'ambition affichée de rechercher des solutions innovantes, le rôle que peut jouer l'enseignement supérieur mériterait d'être mieux mis en avant dans le Contrat. Cet apport en matière d'innovation pourrait concerner :

- l'identification des compétences qui seront davantage sollicitées demain,
- le développement de nouvelles modalités d'enseignement et d'apprentissage,
- la contribution à la réflexion sur la transition énergétique...

Pour rappel, les établissements d'Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI), dont les missions sont fixées par la loi, intègrent la formation professionnelle. Ils sont d'ailleurs représentés au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP).

Enfin, la question fondamentale de la formation et l'accompagnement des formateurs et des maîtres de stage/d'apprentissage est largement absente de ce Contrat. Cette question aurait mérité de faire l'objet d'une mesure spécifique et ambitieuse, afin de permettre pleinement sa réussite. Il en va de même pour ce qui concerne la qualité des formations et des enseignements, qui est pourtant un facteur déterminant dans la définition de l'offre de formation.

Le CESER relève néanmoins les points suivants dans ce nouveau Contrat.

L'analyse et les caractéristiques présentées en ouverture du Contrat sont en cohérence avec les éléments soulignés par le CESER dans sa contribution de juin 2023<sup>2</sup>. En particulier, la nécessité d'une approche multi-partenariale, l'articulation avec les autres grands schémas stratégiques régionaux, le besoin d'ancrage territorial sont largement soulignés.

Le CESER a déjà pointé que "la formation professionnelle a (...) un rôle majeur à jouer dans le cadre de l'accompagnement des actifs en emploi ou en recherche d'emploi, dans le cadre de la transformation du travail (transitions écologique, climatique, énergétique, numérique...) et face aux enjeux tels que le développement durable, les circuits courts, la Responsabilité

(2) Contribution à la concertation sur le CPRDFOP 2023-2028 (27/06/2023).

Sociétale des Entreprises, la réindustrialisation, la relocalisation."<sup>3</sup> Le fil rouge qui parcourt le document, à savoir l'enjeu d'adaptation aux transitions sociétales, écologiques et numériques, fait donc écho à cette préoccupation.

Par ailleurs, le CESER rappelle que les injonctions récurrentes sur les mutations et les changements toujours plus rapides de la société et donc des métiers, méritent d'être questionnées. Les évolutions indéniables des métiers et des compétences sont parfois difficilement prévisibles. Elles devraient inciter les pouvoirs publics à développer en priorité les capacités d'adaptation de tous, actifs ou en formation, afin de se préparer aux défis de demain. Les mesures 3 et 4 du contrat, qui visent le renforcement de la place des savoirs fondamentaux et des compétences comportementales (soft skills) et le développement de solutions de formation diversifiées et "agiles" prennent en compte ce besoin d'adaptation.

D'autres enjeux mis en lumière dans les travaux récents du CESER<sup>4</sup> se retrouvent dans le Contrat :

- le maintien, la modernisation et la mutualisation des plateaux techniques ;
- le soutien aux démarches de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT),
- l'amélioration de la prise en compte des besoins exprimés par les acteurs de terrain en matière de formation tout au long de la vie,
- l'implication des employeurs dans les actions d'orientation et de formation.

Le CESER avait également fortement mis l'accent sur la sécurisation des parcours et la levée des nombreux freins à l'entrée et au maintien en formation. Les pistes d'action proposées dans la mesure 9 pourraient permettre d'apporter des réponses à cette problématique, mais elles devront bénéficier à tous, sans se limiter aux nouveaux venus comme évoqué dans le Contrat. De plus, comme le CESER l'a déjà précisé, les aides existantes ne sont pas suffisamment connues et les potentiels bénéficiaires rencontrent des difficultés pour accéder aux informations, souvent complexes<sup>5</sup>.

Enfin, le CESER tient à souligner l'ampleur de la concertation mise en place par la Région et ses partenaires. La méthode d'élaboration a permis d'associer largement les acteurs, y compris le CESER. La gouvernance et le suivi du Contrat sont évoqués rapidement à la fin du document. Il est notamment indiqué que des inflexions et des adaptations importantes seront apportées au fil de l'eau, sous le pilotage du bureau du CREFOP. Le CESER souhaite, a minima, être informé de ces évolutions futures du Contrat, ainsi que des bilans annuels qui en seront faits.

## **Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2023-2028**

Le CESER souligne que ce nouveau Schéma présente de nombreuses avancées par rapport à celui qui se termine. Il est le fruit d'un long travail de concertation avec un panel élargi de partenaires. Il prend en compte les enjeux essentiels du secteur sanitaire et social : difficultés de recrutement, abandons en cours de formation, image dégradée du secteur, transformations liées à l'universitarisation des formations, progression importante de l'apprentissage...

Cela fait écho aux préconisations récurrentes du CESER, qui avait noté dans sa contribution de juin 2023 pour l'élaboration du CPRDFOP : "Le secteur sanitaire et social, durement affecté par la crise sanitaire et souffrant de difficultés importantes de recrutement, nécessite d'être soutenu, d'autant que les projections démographiques récentes montrent que la Bourgogne-Franche-Comté va être particulièrement impactée par le vieillissement de sa population dans les années à venir."

Ce Schéma traduit la volonté de la Région et de ses partenaires de répondre à deux exigences : la qualité de la formation garante de la qualité de l'exercice professionnel et la possibilité de qualification tout au long de la vie. Il en résulte une offre de formation réfléchie et assumée. Ce Schéma apporte une réponse collective à une vision partagée par les acteurs concernés. À ce titre, il constitue un exemple à valoriser.

Le Schéma est concret et précis, il présente des chiffres et des pistes d'action claires et réalistes. La question du maillage territorial est plus présente et mieux prise en compte que

(3) Contribution du CESER sur le Plan de Relance du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (6/10/2020).

(4) Rapport d'autosaisine "La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs" (19/10/2021) et Rapport de saisine "L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations" (2/05/2023).

(5) Rapport d'autosaisine "La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs" (19/10/2021).

dans le Schéma précédent. Les quatre grandes ambitions autour desquelles s'articulent les mesures correspondent à la réalité du terrain et aux problématiques du secteur. L'enjeu de l'accompagnement des stagiaires, sous toutes ses formes, est présent tout au long du Schéma : sur les questions de logement, sur le soutien psychologique, sur les aides financières...

Le CESER tient néanmoins à souligner les points de vigilance suivants :

- Le défi majeur du secteur sanitaire et social est l'attractivité de ses métiers conditionnée par l'amélioration des conditions de travail et de rémunération. Le Schéma ne peut évidemment pas apporter de réponse globale à ces questions.
- Une allusion rapide est faite sur la question transfrontalière et la "fuite" des personnels vers la Suisse. Ce point mériterait sans doute d'être développé, car il impacte grandement certains territoires de la Région.
- Le secteur des formations sanitaires et sociales connaît un taux d'abandon en cours de formation, notamment en première année après les premiers stages. L'encadrement et l'accompagnement des stagiaires est donc essentiel (formation des maîtres d'apprentissage/ de stage, labellisation des terrains de stage...). Le Schéma doit permettre de mettre en place toutes les mesures permettant d'améliorer cet accompagnement.
- L'universitarisation des formations entraîne certaines difficultés (délais d'octroi des bourses, difficultés de passage entre régions en cours de formation, accès inégal aux services étudiants selon les sites d'études). Le Schéma devrait fixer plus clairement des objectifs en termes d'accès aux services universitaires pour tous les étudiants du secteur sanitaire et social. Le maillage territorial plus important des formations a pour conséquence une inégalité d'accès aux services, car ceux-ci ne sont pas implantés sur tous les sites d'études. Cette problématique importante doit donc être prise en compte.
- De nombreuses structures sanitaires et sociales déposent le bilan, notamment dans le secteur du maintien à domicile des personnes âgées, preuve d'un modèle économique fragile. La Région devrait mener une réflexion sur les leviers dont elle dispose pour aider ces structures, qui sont autant de débouchés pour les personnes pendant leur formation et à leur sortie.

### **Schéma de Développement du Service Public Régional de l'Orientation Tout au Long de la Vie (SPROTLV) 2023-2028**

La Présidente de la Région a saisi le CESER en juin 2022 sur la question de l'information des jeunes sur les métiers et les formations, dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau Schéma du SPROTLV.

Le CESER s'est donc attaché à rechercher, dans ce Schéma, la prise en compte des constats et des préconisations qu'il avait formulés dans son rapport adopté en mai 2023<sup>6</sup>. Les élus et les services de la Région ont mis en lumière la façon dont les enjeux et les mesures du Schéma répondent à ces préconisations. Toutefois, le CESER regrette que cette prise en compte n'apparaisse pas de façon explicite dans le Schéma. Celui-ci reste très général et peu concret, à l'image du CPRDFOP auquel il est adossé.

Le CESER avait, en particulier, mis en avant le besoin d'accompagnement individuel : accompagnement des personnes en recherche d'orientation, des professionnels de l'orientation, des acteurs économiques... Ce besoin est d'autant plus prégnant que les canaux et les sources d'information se multiplient et finissent par rendre l'information difficilement lisible. Le CESER ne retrouve pas cet enjeu au cœur du Schéma, qui semble plutôt vouloir accompagner le développement d'un nombre toujours plus important d'outils. Il s'agit d'un point de vigilance majeur.

Plus largement, le CESER pose la question du rôle que la Région veut jouer en matière d'orientation et de sa stratégie : est-ce que la communication doit se faire essentiellement sur les métiers en tension ? Comment assurer l'information sur les métiers et les formations non seulement au niveau régional, mais également au niveau national et international, comme stipulé par la loi ? Comment mettre les personnes en besoin d'orientation au centre des dispositifs ? Le Schéma ne répond pas à ces questions, le CESER le regrette.

Le Schéma proposé va évoluer et s'adapter au cours des années à venir. Des points d'étapes et de suivi sont prévus. Le CESER souhaite pouvoir être informé de ces évolutions et propose de participer à un rendez-vous régulier avec la Région sur le suivi du Schéma.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.

(6) Rapport d'autoévaluation "La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs". (19/10/2021).

# Déclarations

## **Sandrine Carrette**, au nom de FSU et Solidaires

Monsieur le président, mes chers collègues,

L'accès à l'emploi est toujours facilité par un haut niveau de formation générale et par le niveau de diplôme en formation initiale. Les statistiques du Cereq et les enquêtes générations sont là pour le rappeler. Les formations d'adaptation courtes ne garantissent pas l'insertion à long terme comme le font les diplômés.

La formation initiale est structurante en particulier dans les territoires où la présence des entreprises est assez inégale en fonction des secteurs d'activité et de la conjoncture. L'apprentissage ne peut tenir lieu à lui seul de solution de formation miracle. L'enjeu est bien de sécuriser la formation professionnelle initiale qui est aujourd'hui déstabilisée par la réforme des Lycées professionnels.

En outre, l'État et l'Éducation nationale restent responsables de l'accompagnement et du conseil sur l'orientation du public en formation initiale, l'intervention des enseignants et des psychologues de l'Éducation nationale experts du sujet étant fondamentale.

Pour permettre l'accès à la formation et à l'emploi des publics plus fragiles il faut à la fois prendre en compte les questions liées aux projections dans l'avenir, leurs enjeux personnels, familiaux et sociaux sans oublier la dynamique individuelle dans laquelle l'appropriation des savoirs joue un rôle essentiel. L'accompagnement en ce sens, qui revient aux acteurs de l'État (loi du 5 mars 2014 et loi LCAP du 5 septembre 2018), est en particulier le travail des PsyEN. Il doit être reconnu et facilité par les autorités régionales et académiques.

C'est pourquoi, ignorer les résultats des recherches en psychologie de l'éducation et de l'orientation sur la projection dans l'avenir, faire comme s'il suffisait d'organiser des actions de promotion des métiers pour que les jeunes construisent leur orientation, ne contribue pas à soutenir l'ambition de ces jeunes et notamment les plus fragiles.

Le CPRDFOP est au service des jeunes, des salariés et des demandeurs d'emplois et pas uniquement des branches professionnelles et de leur attractivité.

La valorisation des métiers ne pourra réussir que si les branches et les entreprises acceptent de rénover les conditions de travail et de revaloriser les salaires et autres prises en charge des frais professionnels.

La FSU et Solidaires voteront l'avis.

## **Dominique Gallet**, au nom de la CGT

Comme rappelé au début du rapport soumis par le Conseil régional, le CPRDFOP a pour objet "l'analyse des besoins à moyen terme du territoire régional en matière d'emplois, de compétences et de qualifications et la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique du territoire régional".

Est annexé à ce rapport un très important travail réalisé par Emfor qui, après avoir très justement rappelé la complexité de la relation formation-emploi, présente la formation professionnelle initiale et continue en Bourgogne-Franche-Comté et la complète par un état des lieux socio-économique régional avec deux approches : une par secteurs et filières professionnels et l'autre par territoires à travers les zones d'emploi.

Par exemple, ce document d'Emfor souligne :

- plus le niveau du diplôme préparé est élevé, plus le taux d'emploi progresse, plus la part d'emploi en CDI est importante,
- des effectifs de l'enseignement supérieur en progression mais moins marquée en région qu'au plan national,
- la progression du nombre de demandeurs d'emploi entrés en formation au cours des quatre dernières années avec près de la moitié de ces entrées par des demandeurs d'emploi ayant au mieux un niveau CAP,
- le taux d'accès à l'emploi supérieur pour les sortants de formation qualifiante (à noter que le mot qualification n'est jamais employé dans le texte du CPRDFOP !).
- le sexe, le domaine de formation ainsi que l'âge sont des facteurs qui influencent le retour à l'emploi.

Autant d'éléments importants et d'axes de travail possibles.

On pouvait donc assez logiquement s'attendre à ce que la construction du CPRDFOP 2023-2028 s'appuie sur les constats de cet outil de grande qualité pour analyser les enjeux essentiels pour la région Bourgogne-Franche-Comté, les points forts sur lesquels s'appuyer et à développer, les difficultés auxquelles il faut faire face pour y remédier et apporter des solutions. Dans un second temps, le Conseil régional pouvait ainsi s'appuyer sur cette analyse pour dégager une stratégie, des objectifs prioritaires précis et engageants, et donc des mesures concrètes pour répondre aux réalités de la situation régionale et ainsi construire un CPRDFOP ambitieux.

Cela aurait pu être mais ce n'est pas !

Alors que la loi prévoit qu'un CPRDFOP doit avoir une partie consacrée aux jeunes, une aux adultes, une aux personnes en situation de handicap, on pouvait s'attendre à ce que les besoins en formation initiale et continue des habitants de notre région soient le socle de sa construction. Il n'en est rien. À aucun moment les publics, leurs réalités, leurs diversités sont pris en compte pour leur permettre d'accéder à une formation initiale ou continue de qualité, d'acquérir une qualification pourtant indispensable.

Et ensuite ?

Nous avons au final un CPRDFOP, ou stratégie régionale formation orientation, construit comme si les travaux d'Emfor n'avaient pas existé, d'une grande platitude, reprenant les vocables politiquement corrects et branchés dont les médias nous abreuvant à longueur de journée : époque anxieuse, accompagnement des transitions (alors que les bifurcations deviennent indispensables), dynamiques et solutions partenariales, coopération, agilité, innovation, coloration des formations, attractivité...

En fait les 3 ambitions stratégiques, les 5 engagements et les 18 mesures du CPRDFOP sont très généralistes, globalisants et visent uniquement à répondre aux besoins de l'économie mais sans ses acteurs, de l'offre de formation mais sans les organismes notamment ceux du service public. Ils insistent de façon surprenante (c'est quand même 2 engagements sur 5 et 6 mesures sur 18 !) sur le pilotage et la gouvernance : réaliser un diagnostic alors qu'il existe, mettre en place une feuille de route, valoriser, coordonner, faire se rencontrer... Mais piloter et coordonner quoi ?

Le Conseil régional met fortement en avant sa démarche partenariale : 5 réunions, 350 participants, 100 contributions. Certes ! Mais il ne suffit pas de concerter. Il faut aussi écouter et prendre en compte.

Nous ne retrouvons pas les travaux du CESER (1 saisine à la demande du Conseil régional sur l'orientation puis une contribution globale) dans les écrits finaux. Il en est d'ailleurs de même des propositions de la CGT portées au CREFOP. Les élus et services régionaux auditionnés nous ont montré qu'ils les connaissent pourtant bien et nous assurent de leur prise en compte à venir. Nous voulons bien les croire mais pourquoi rien de tout ceci n'est-il écrit ? Nous nous sommes même demandés qui avait rédigé ce document final qui aurait pu être celui de n'importe quelle région. Est-ce un service de la Région, mais pourquoi ne pas avoir inclus tout ce qui a été dit à l'oral en commission Formation-Recherche ? Est-ce un "prestataire spécialisé" comme pour le futur SRESRI, auquel cas nous pouvons dès lors être inquiets de ce qui sortira de ce dernier ? Est-ce une intelligence artificielle, très forte pour aligner les poncifs mais beaucoup moins pour élaborer des stratégies concrètes ?

Deux schémas sont annexés à ce CPRDFOP.

- Le Schéma régional des formations sanitaires et sociales est par opposition concret. Il part d'une analyse de la situation, notamment dans les secteurs professionnels concernés, malmenés par des choix d'économie budgétaire, des restrictions de postes, une intensification du travail, des conditions de travail dégradées, des bas salaires. L'attractivité de ces métiers est une vraie question. Un vrai travail des branches professionnelles, des employeurs publics et privés, de l'État est indispensable pour y remédier. Ce n'est pas le schéma qui résoudra la question même si ses 4 ambitions et 13 mesures sont ambitieuses.

Nous avons un souci avec la mesure 11 et le développement de l'apprentissage. Celui-ci est un processus de formation en milieu de travail, des conditions sont à réunir pour qu'il puisse avoir lieu et soit qualitatif. Dans nombre de lieux, ces conditions ne sont plus réunies et le risque est fort d'une utilisation de ce dispositif comme un dispositif d'emploi peu cher avant d'être un dispositif de formation. Il en est de même pour l'accueil de stagiaires qui demandera une vigilance particulière.

- Le schéma prévisionnel de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie est très orienté vers la réponse aux stricts besoins immédiats des entreprises. Or, les travaux du CESER, à la demande du Conseil régional, ont mis en évidence l'importance capitale de l'accompagnement des personnes, jeunes et adultes. Ce qui demande de l'écoute et du temps. Ce n'est pas la multiplication d'outils d'information même très divers : films, casques de réalité virtuelle, théâtre forum, plateformes... qui y répondront seuls.

Aujourd'hui, 12 décembre, toutes les organisations syndicales d'enseignants des lycées professionnels appellent ensemble à l'action et la grève pour exiger le retrait de la réforme en cours du lycée professionnel qui a pour but d'organiser leur démantèlement dans la plus totale précipitation. Son objectif est de diminuer considérablement le volume horaire de formation, de mettre en adéquation les formations et les besoins des entreprises en n'ouvrant des formations que dans les métiers dits en tension ou d'avenir au risque d'accélérer le décrochage scolaire et la non-qualification. Par ses engagements et mesures, par la construction du schéma des formations, le Conseil régional, via ce CPRDFOP, ne doit pas être l'accompagnateur ou le bras armé de cette politique gouvernementale qui se fera au détriment des jeunes.

Si nous avons à voter ce projet, nous voterions contre. Mais l'avis très sévère du CESER pointe ces interrogations et les limites de ce texte, nous voterons l'avis du CESER et non le document du Conseil régional.

## **Christophe Desmedt**, au nom du 1<sup>er</sup> collège

Il convient de souligner et de saluer l'important travail de concertation effectué par le Conseil régional tout au long de l'élaboration de ces schémas et auquel le collège patronal a d'ailleurs pu contribuer.

Nos contributions portaient plusieurs enjeux majeurs et notamment :

- Dynamiser l'orientation et le conseil en évolution professionnelle ( pour permettre à chacun de structurer son projet professionnel).
- Construire et mettre en place des parcours de compétences en s'appuyant sur l'articulation des dispositifs de formation initiale, d'alternance et d'apprentissage, et de formation continue.
- Et enfin, assurer une gouvernance associant les partenaires sociaux.

Nous soulignerons également qu'à l'occasion de ce travail l'élaboration du CPRDFOP, une vigilance avait été soulignée sur le fait que les entreprises n'étaient pas monolithiques. Il est en effet primordial que cette stratégie régionale de formation et d'orientation et sa mise en œuvre aient à l'esprit que le tissu économique est aussi composé de TPE dont les besoins et les capacités d'actions sont spécifiques.

Souhaitons enfin que le suivi de la mise en œuvre de ces schémas soit également guidé par cette volonté de concertation et de partage collectif.

Nous tenions par contre à alerter la Région qu'elle devra s'assurer également lors d'appel à projets de privilégier les CFA historiques et vertueux, tels ceux des réseaux consulaires qui ne reversent pas eux de dividendes à d'éventuels actionnaires contrairement à ceux créés sous formes de sociétés commerciales. Ces sociétés devront être marginalisées pour éviter toutes dérives.

Cette alerte émanant de l'assemblée générale de CMA France est confirmée par France Compétences, autorité nationale chargée de financer et réguler l'apprentissage.

Les excédents de fonds publics qui ne sont pas réinvestis dans la formation doivent revenir à France Compétence. Ni plus, ni moins !!!!

## Nadhem Ben Rahma, au nom de la FAGE

Sur le schéma régional des FSS, j'insisterai sur l'enjeu aujourd'hui de l'universitarisation des formations, et de l'égalité d'accès aux services de l'université et du CROUS :

Dans un contexte actuel où la précarité étudiante se fait de plus en plus criante, il est à remarquer que les étudiants en formations sanitaires et sociales se trouvent bien souvent marginalisés dans cette précarité du fait de la différence de traitement des aides sociales existant entre eux et les autres étudiants de l'enseignement supérieur.

En France, les acteurs concernant les aides sociales sont nombreux, notamment pour les étudiants, et d'autant plus pour les formations sanitaires et sociales : la Région, les CROUS, la CAF, pôle emploi... Cette multiplicité ne facilite pas la lisibilité des aides existantes, avec des disparités parfois importantes entre les régions ce qui complique les passages de l'une à l'autre par nécessité de la formation. C'est pourquoi, la FAGE suggère qu'une réelle réflexion soit faite sur la gestion des bourses des formations sanitaires sociales non plus par la Région mais par le réseau des œuvres universitaires (CROUS), tel que c'est appliqué dans la région Normandie.

Cela permettrait aux étudiants des FSS de bénéficier du Dossier Social Étudiant, et d'avoir accès à l'ensemble des aides sociales d'urgence, à la bourse au mérite, et de faire des demandes de logement social dès la phase initiale, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Également, cette gestion par le CROUS permettrait aux étudiants de voir leurs bourses réglées à date fixe, dès la rentrée universitaire, et de bénéficier d'une exonération des frais d'inscription et de CVEC, et ainsi ne plus avoir à avancer de nombreux frais.

Concernant le SPRO :

Face au chamboulement et aux réformes successives comme celle du baccalauréat ou la mise en place de Parcoursup, une nouvelle volonté d'orienter les jeunes d'aujourd'hui se manifeste. Pour autant, un tel changement impacte l'adaptabilité des acteurs de l'orientation qui peinent, de nos jours, à pouvoir apporter les solutions adéquates. L'orientation d'un jeune est la clé de la construction de son avenir afin de pouvoir tendre vers une insertion au sein du monde du travail. Une orientation se construit de manière personnelle, ce qui la rend bien différente d'un jeune à un autre. L'orientation se construit alors par l'ambition d'effectuer un métier ou bien de réaliser une formation précise permettant à la personne de s'épanouir. Cependant, aujourd'hui, face au manque de clarté lié à la multiplicité des outils d'informations et à la complexité de l'organisation de nos formations, l'orientation par défaut prend une place importante dans notre société. Il est important de pouvoir répondre à ce problème majeur qu'est l'orientation par défaut en recentrant l'action des différents organes de l'orientation : les collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, et permettre aussi l'implication de jeunes pour les jeunes, l'information par les pairs (via un système d'ambassadeurs), qui se révèlent souvent être une ressource sollicitée par les jeunes. Il est aussi déterminant d'accompagner l'orientation de chaque jeune sur toutes les strates de sa formation. Au-delà d'informer et d'accompagner le ou la jeune sur ces possibilités, il est primordial de lui permettre de se réorienter, et de ne pas subir une orientation prédéfinie par l'entourage ou les notes, et lutter ainsi contre les déterminismes sociaux.



Avis sur le rapport 4-4 de l'Exécutif régional  
**Protocole d'accord sur le volet mobilités 2023-2027  
à intégrer par avenant au Contrat de Plan  
Inter-régional (CPIER) Rhône-Saône**

Rapporteur : Bernard Échalier

### Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le CPIER Rhône-Saône 2021-2027 est un des outils financiers par lequel l'État, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC), Voies Navigables de France (VF), la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), EDF et les quatre régions de l'axe (AURA, Région SUD, Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté) s'engagent, pour 7 ans, sur la programmation et le financement d'opérations importantes pour la mise en œuvre de la stratégie du plan Rhône. Le périmètre du CPIER Rhône-Saône 2021-2027 couvre les 4 régions et 16 départements français dont la Haute-Saône (70), la Côte d'Or (21) et la Saône-et-Loire (71) sur notre territoire régional.

Ayant fait l'objet d'un protocole d'accord en février 2021, il a été approuvé par le Conseil régional les 29 et 30 juin 2023. Le volet mobilité 2023-2027 du CPIER Rhône-Saône constitue le volet n° 2 de ce CPIER, intitulé "développer un transport fluvial performant et écologique".

Le CPIER ne pourra être approuvé qu'à l'issue de l'évaluation de l'IGEDD avec la prise en compte de ses éventuelles recommandations.

Ainsi, l'objet du rapport 4-4 de l'Exécutif régional est de valider la maquette financière et le protocole d'accord qui seront présentés à l'IGEDD.

### Avis du CESER

Au travers de ce volet Mobilités, les partenaires souhaitent faire du transport fluvial un levier de report modal performant pour les flux de marchandises. Cet exercice se décline dans le cadre de moyens budgétaires contraints dont la maquette financière est l'expression. Cet aspect reflète aussi la difficulté d'affirmer un soutien significatif au transport fluvial. Alors que le transport représente, dans sa globalité, 30% des émissions de gaz à effet de serre, l'impact du transport fluvial permet une diminution par neuf de ces dernières. Et pourtant, le tonnage de marchandises transportées par transport fluvial est à la baisse, l'année 2023 a confirmé cette tendance structurelle engagée depuis plusieurs années.

Différentes opérations sont proposées :

- Développer le secteur fluvial et améliorer l'ancrage territorial et socioéconomique des ports, par la promotion, la prospective, les innovations et les expérimentations, la formation, la stratégie foncière, la gouvernance, l'évaluation...
- Moderniser les infrastructures fluviales et multimodales pour renforcer la performance des ports et l'attractivité de la filière.
- Accompagner la transition énergétique, écologique et numérique du transport fluvial et des ports.

Cette déclinaison des objectifs opérationnels du CPIER reflète une ambition partagée mais leur réalisation est compromise au regard de la maquette financière proposée.

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite contribuer aux 2 volets "portuaires" et "transport fluvial" pour un montant global de 3,9M€ (auxquels s'ajoutent les 200 K€ mobilisés sur 2021-2022). Compte-tenu des sommes engagées, il est absolument nécessaire que les orientations prises en termes de mobilisations financières puissent jouer un rôle d'effet levier.

2,6M€ sont mobilisés pour des projets d'infrastructures et pour la modernisation des plateformes de Pagny et Mâcon ainsi que la création d'un hub trimodal à Chalon-sur-Saône.

170 K€ concernent les projets de transition énergétique et de qualité de l'air avec notamment la réalisation de stations d'avitaillement multi-énergies et multimodes.

Dans ce cadre de verdissement des activités de transport fluvial, le besoin d'énergie à quai des navires pourrait être intégré. Assuré actuellement en autonomie par leurs moteurs qui représentent une part non négligeable de leur consommation, la mise en place d'infrastructure

d'avitaillement électrique à quai pourrait être étudiée dans l'attente de motorisations à faible émission de gaz à effet de serre (ex : moteurs à hydrogène). Cela permettrait aussi un gain substantiel en termes de qualité de l'air en zone portuaire essentiellement urbaine (Chalon, Mâcon).

À noter que le matériel de manutention à quai est également concerné par ce verdissement. Le montant de 1,13 M€ témoigne de cet objectif.

La gestion des flux est aussi une préoccupation majeure, impliquant l'utilisation de données numériques pointues pour tracer les barges et optimiser les trajets afin de réduire au minimum les temps d'attente.

"Si des investissements demeurent incontournables pour assurer l'avenir du mode fluvial, un effort d'organisation des acteurs et des services est tout autant essentiel. C'est à un rassemblement des forces, assez éparses, qu'il faut procéder pour constituer un écosystème tendu vers l'objectif d'attractivité de flux massifiés" telle était la conclusion du rapport commun produit entre les CESER des régions AURA, BFC et RÉGION SUD.

À ce titre, la Région BFC doit jouer son rôle avec détermination en mobilisant l'ensemble des partenaires régionaux impliqués sur le sujet, d'autant qu'elle dispose de gisements fonciers disponibles importants.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.

# Déclaration

**Guy Zima**, au nom de la CGT

Si le besoin d'aménagements de la voie fluviale semble d'une évidence à tous pour un report modal qui nous est annoncé comme incontournable et indispensable, force est de constater que, passées les annonces, la réalité est cruelle. Le montant global de ce contrat, tous financeurs de 200M€ sur la durée démontre à lui seul, l'énormité de la farce.

Quand on compare, sur les liaisons identiques, les sommes consacrées par les opérateurs, les collectivités locales, l'État de manière directe ou indirecte par des ristournes de TICPE par exemple, au mode routier, chacun comprendra que le report modal n'est qu'un slogan. Les transports génèrent 1/3 des émissions de GES, et pourtant la fête continue.

En pleine COP 28 incertaine, alors que la planification écologique nous est annoncée à grand renfort d'invitations et de déplacement ministériel demain à Dijon, on continue à ne pas être concret dans ce report modal par de vraies décisions. Au contraire l'État sponsorise et organise le démantèlement de Fret SNCF. Le sujet n'est pas catégoriel, si quelques esprits en avaient la sensation, mais bien sociétal.

À un moment il faut choisir et un non choix cache peut-être un maintien espéré du statu quo modal.

La question n'est pas la suppression des camions sur nos routes, mais une complémentarité des transports avec des conditions de prise en charges des externalités équilibrées. Des voisins comme la Suisse ont interdit le transit routier des + de 19 T sur leur territoire en mettant les camions concernés sur des trains, finançant par ce biais de nouvelles infrastructures. On ne peut qualifier nos voisins helvètes de révolutionnaires acharnés et cet exemple doit sûrement être considéré.

Les choix législatifs et réglementaires doivent pouvoir concrétiser les annonces, à défaut, comme souvent, rien n'évoluera par un marché dérégulé. La Région, via les schémas qu'elle pilote et les prescriptions qu'ils contiennent pourra peser et nous seront heureux de pouvoir le mesurer.

Sous la réserve de ces remarques et compléments la CGT votera l'avis et invite ceux qui répondront demain à l'invitation de la COP régionale, à échanger avec les cheminots présents sur le parvis, sur les questions de transport, de report modal et de décarbonation.

## Suivi d'autosaisine

# Bien manger, un droit pour tous : rêve ou réalité ?

**VOTE** : adopté à l'unanimité.

### Introduction de **Nicole Guyot**, présidente de la commission Économie-Emploi

Après la loi Egalim de novembre 2018 pour une alimentation saine et durable, notre commission Économie-Emploi a produit en pleine crise sanitaire une autosaisine "Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective". Suite au conflit de la guerre en Ukraine, avec la hausse du coût de l'énergie, des produits alimentaires, une croissance en baisse et suite aux nouveaux objectifs de la Région avec un pourcentage revu de produits locaux et bio dans les lycées.

L'alimentation reste un enjeu important et d'actualité : permettre au plus grand nombre de bien se nourrir tout en conservant un niveau d'exigence sur le plan alimentaire et sanitaire.

Nous avons fait le choix cette année de poursuivre nos travaux précédents en partant de la production à la consommation, en tentant de cerner au mieux les progrès réalisés ainsi que les préoccupations dans les secteurs liés à l'alimentation sur notre territoire BFC. Je remercie toutes les personnes qui ont participé à cette étude ainsi que les personnes auditionnées qui ont répondu à nos divers questionnements et enquêtes.







## Conseil économique, social et environnemental

### Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex  
Tél. 03 81 61 62 90

### Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex



[www.ceser.bourgognefranche-comte.fr](http://www.ceser.bourgognefranche-comte.fr)